



à lire



Le Soleil, Reynald Lavoie

Celle qui a crié au "massacre"

Le "spectre" d'un centre commercial hante l'île d'Orléans. Pour le contrer, une femme comme les autres, Louise Gagné s'est levée. Elle explique à Jacques Dumais, qui l'a rencontrée à sa maison de Saint-Laurent, pourquoi, à la suite de Félix Leclerc, elle déterre la hache de guerre.

Les détails à la page B-3

Le point sur l'industrie de l'amiante

A la veille de décisions gouvernementales importantes pour le secteur de l'amiante au Québec, LE SOLEIL publie à compter d'aujourd'hui une série d'articles sur les différents aspects de cette industrie qui joue un rôle prépondérant dans l'économie québécoise.

page A-5

Idi Amine produit...

NAIROBI (Reuter) — Madina, première épouse du président Idi Amine a mis au monde des jumeaux, donnant ainsi au chef d'Etat ougandais ses 32ième et 33ième enfants, a rapporté hier la radio de Kampala. Le président Amine avait récemment déclaré qu'il avait 31 enfants et "quelques-uns en route".



Richard L.C. Levey

Il fait un pèlerinage à Cataraqui, la maison de son père

page A-3

Bourassa de retour pour le référendum

par Dominique CLIFT
du bureau du Soleil

MONTREAL — "Je suis comme un lion en cage", répète inlassablement l'ancien premier ministre Robert Bourassa à ses amis politiques depuis son retour de Belgique où il dispense un enseignement universitaire.

Au cours d'une recherche effectuée sur les activités de Robert Bourassa, et sur son avenir, LE SOLEIL a appris que son retour à la scène politique s'accomplirait à la faveur de la campagne du référendum sur l'indépendance du Québec.

Ne pouvant accepter l'idée que sa carrière politique ait subitement pris fin à la suite des dernières élections provinciales, M. Bourassa a entrepris une série de consultations destinées à l'éclairer quant à la possibilité d'un retour sur la scène québécoise.

"Un Canadien errant, banni de ses foyers..." s'est amusé à dire un de ses anciens collaborateurs.

Les constatations auxquelles M. Bourassa en serait arrivé indiquent qu'un retour à la direction du Parti libéral ne deviendrait possible que si un vide politique se manifestait de façon assez évidente lors du prochain congrès au leadership dont la date n'a pas encore été fixée.

On dit qu'il aimerait la voir reporter le plus tard possible afin d'avoir le temps de reprendre pied sur la scène politique et d'évaluer les risques qu'il est sûr de courir.

Pour le moment il semble que le favori dans la course déclenchée par la démission de M. Bourassa au lendemain du 15 novembre soit l'ancien ministre des Finances Raymond Gagneau. Sa candidature à elle seule serait suffisante à induire M. Bourassa à ne pas se présenter.

Quant à celles d'anciens ministres tels Claude Castonguay, Claude Forget et Jean-Paul L'Allier, elles n'auraient pas le genre d'impact qui réussirait à combler le vide politique dont M. Bourassa aimerait pouvoir profiter.

Les consultations entreprises par l'ancien premier ministre parmi son vaste réseau de connaissances assidûment cultivées — anciens collègues de l'Assemblée nationale, fonctionnaires, organisateurs, bailleurs de fonds et journalistes — lui ont apparemment révélé qu'une seule autre candidature pourrait être redoutable. C'est celle de Mme Thérèse Lavoie-Roux, député de l'Acadie et ex-présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Elle jouit d'une estime très répandue. Toutefois, les stratèges libéraux qui ont contribué à la défaite de novembre dernier craignent de commettre une erreur irréparable en favorisant l'élection d'une femme à la

tête du parti. Ils s'y opposent donc catégoriquement.

Le principal obstacle qui se dresse devant la possibilité d'un retour en politique de M. Bourassa, de l'avis de tous ainsi que du principal intéressé,

est son manque absolu de crédibilité dans le contexte actuel.

Pour contrer la méfiance persistante des électeurs, M. Bourassa compte beaucoup sur les fruits de ses recherches à Louvain et à Paris pour

faire une rentrée politique avec un programme entièrement nouveau. Ses préoccupations porteraient sur le fonctionnement du Marché commun européen, sur les différentes formes

(Suite à la page A2, 2e col.)

Mort du pilote espion de la CIA

LOS ANGELES (AFP) — Francis Gary Powers, l'ex-pilote de la CIA qui avait échappé à la mort après avoir été abattu par un missile soviétique au cours d'une mission d'espionnage au-dessus de l'URSS, a été tué, hier, dans l'écrasement d'un hélicoptère qu'il pilotait, dans les environs de Los Angeles.

La capture de Powers par les Soviétiques, le 1er mai 1960, avait révélé l'existence de l'avion-espion U-2 construit par la société Lockheed. L'appareil, doté de longues ailes effilées qui rappellent celles d'un planeur, avait été spécialement conçu pour des missions de reconnaissance photographique. L'U-2, dont le rayon d'action est considérable, évolue à environ 25,000 mètres (80,000 pieds) d'altitude. A l'époque où Powers travaillait pour l'agence centrale de renseignements, l'appareil était considéré comme invulnérable. Aucun missile ou avion de chasse soviétique, affirmaient les experts, n'était capable de l'inquiéter, à l'altitude où il volait.

La destruction de l'U-2 de Powers avait causé un profond embarras aux Etats-Unis au moment où le président Eisenhower s'appretait à se rendre à la réunion au sommet de Paris, où il devait rencontrer M. Krouchtchev et le général de Gaulle.

M. Krouchtchev dénonçait les "actes de provocation américains" et le sommet était annulé.

A la suite d'un procès retentissant, Francis Gary Powers était

(Suite à la page A2, 1re col.)



Francis Gary Powers devant son hélicoptère.

UPI

Expériences référendaires

- 2 -

par Léonce GAUDREAU

C'est sans doute le référendum dit de "consultation" que le Québec adoptera à l'automne prochain, puisque le régime parlementaire actuel ne permet pas qu'une telle forme de consultation populaire puisse formellement engager le Parlement. Agir autrement pourrait placer le Québec dans une série de contestations judiciaires inutiles.

Rien ne pourra empêcher cependant, comme le leader péquiste l'a déjà indiqué, que le gouvernement ne déclare formellement être lié par son résultat, du moins à l'intérieur d'un mandat électoral.

L'ancien premier ministre britannique Harold Wilson avait d'ailleurs pris un tel engagement lors du référendum de 1975 sur le Marché commun, tout en conservant une marge de manoeuvre suffisante

de telle sorte qu'un résultat négatif n'aurait pas entraîné nécessairement sa démission ou celle de son gouvernement.

Si l'expérience référendaire sera nouvelle pour le Québec, au niveau national, elle ne l'est pas pour de nombreux pays, européens surtout. C'est le cas surtout de la Suisse, la terre de prédilection pour ce mode de consultation populaire.

Dans ce pays, c'est un principe universellement admis que toute constitution ou tout amendement doit être ratifié par le peuple. Dès 1802, c'est par la voie du référendum que la constitution fédérale suisse fut adoptée.

Dans les régimes parlementaires d'inspiration britannique, cette pratique n'est pas inscrite dans les traditions, puisque la souveraineté

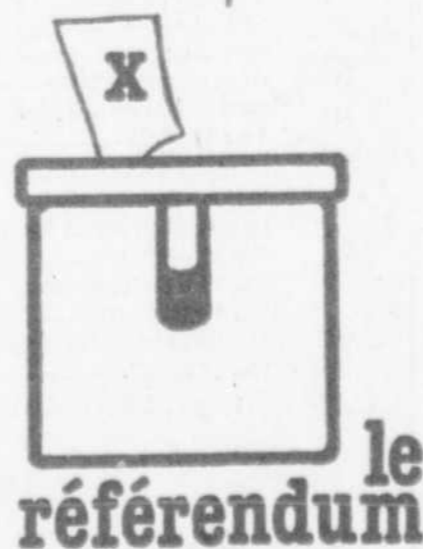
appartient au Parlement dont les représentants reçoivent un mandat du peuple par la voie électorale.

L'Australie fait cependant exception, au niveau constitutionnel, en obligeant la tenue de référendums dans le cas de modifications constitutionnelles adoptées par les Chambres. Cependant, sur 32 amendements à la constitution soumis au peuple par cette voie (depuis 1901), seulement cinq ont été approuvés.

Ce pays fait également exception, sortant généralement des traditions établies, en rendant le vote obligatoire.

En Italie, la constitution prévoit également la tenue de référendums pour des changements constitutionnels mais en plus elle accorde aux électeurs un "pouvoir d'initiative"

(Suite à la page A2, 1re col.)



ce soir

ARTS: "Ungava", groupe rock, au Grand Théâtre, salle Octave-Crémasie, à 20h30. TELE: L'aventure de la Kaniapiskau, un documentaire sur une aventure vécue par de jeunes Québécois, 20h30 à Télé-câble.

météo

Nébulosité variable aujourd'hui. Nuageux demain avec averses et risque d'orages. Maximum demain: 24. Minimum cette nuit: 10 à 12. Détails à la page D-5

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-18
A Québec aujourd'hui	B-8
Arts et spectacles	B-8 et B-9
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-14
Consommation	A-6
Dans nos régions	B-2
Décès	D-19
Economie-finance	B-4 à B-7
Feuilleton	D-15
Horoscope	D-18
Monsieur québec	A-7
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-16
Page documentaire	A-5
Patron	D-17
Sport	D-1 à D-4
Télévision	B-10

pas possible!

La vie dans nos parcs

L'heure est aux espaces verts. Ste-Epouvante, ce coquet village de la région, a décidé, suivant l'exemple de Québec, de se doter d'un parc.

Une "mission" a été envoyée dans la vieille capitale pour étudier la question, Ste-Epouvante, perdue dans sa campagne, n'ayant aucune expérience en la matière.

Et les employés municipaux, dont les effectifs ont été décuplés par un Canada au Travail — ils sont maintenant dix — se sont mis à l'oeuvre dans le bois le long de la rivière.

Ils ont d'abord éclairci tout le

tour du terrain choisi. Pour ériger un mur de pierre. "Un parc c'est clôturé..." avaient expliqué les membres de la "mission" dans leur rapport.

Dans un deuxième temps, ils ont passé à la "chain saw" la plupart des arbres sur l'emplacement. "Dans un parc, il faut qu'il y ait une belle pelouse. Et facile à entretenir..."

Enfin un matin une équipe s'est amenée avec un voyage d'asphalte. "Dans un parc, ça prend des belles allées. Et il ne faut pas qu'il y ait de la boue quand il pleut..."

Pour faire entrer le "rouleau", on a démolé une partie du mur. "Comme ça les vidangeurs pourront venir avec leur camion. Un parc, il faut que ça soit propre..."

Ste-Epouvante avait, enfin, son parc. Avec des vrais bancs, de "la tourbe" fraîche et jaunie et des poubelles.

"Maintenant, a dit le responsable des Loisirs, il faut l'animer. Il ne faut pas que le monde s'ennuie dans un parc."

Une dizaine de jeunes, subventionnés par le Conseil des Arts, ont abattu trois érables. "Pour animer un parc, ont-ils expliqué, ça prend une estrade. On fait de la place..."

Le dernier arbre qui restait, un bouleau mélancolique, a été jeté à terre par mégarde quand le "pick up" qui transportait le matériel de scène a reculé dessus. De toute manière il était sur le chemin et il cachait la vue du côté gauche.

Le premier spectacle a été un grand succès. Financé conjointement par le ministère de l'Environnement et celui des Affaires culturelles, il s'intitulait: "L'Ecologie c'est notre affaire".

Le père Plexe

Le Conseil de presse donne tort à Jean Pagé

Un journal tel le quotidien *Montreal-Matin*, devrait faire preuve de beaucoup de vigilance quant au choix des titres et à la situation de chroniques spécialisées comme celle de son chroniqueur "Chasse et Pêche" Jean Pagé et il devrait même offrir au public une information plus complète en portant tous les faits à sa connaissance.

C'est là une des deux conclusions auxquelles en vient le Conseil de

presse du Québec à la suite d'une plainte logée par le sous-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Michel Duchesneau, relativement à une série de six articles portant sur un concours pour combler le poste de directeur du service de conservation de la faune au ministère.

Le Conseil a par ailleurs retenu de la plainte que le chroniqueur Jean Pagé n'a pas fait suffisamment preuve de rigueur en ne vérifiant pas les faits sur lesquels il a fondé ses jugements sur les personnes notamment M. Duchesneau dans ses chroniques "Canne et Fusil" des 11 août; 3, 10 et 16 septembre ainsi que le 1er et 2 octobre 1976.

Cette façon de faire a eu pour effet, aux dires du Conseil, de ne présenter qu'une vue partielle et partielle du sujet traité par le chroniqueur.

Bourassa de retour...

de fédéralisme, ainsi que sur les relations de travail en pays industrialisés.

Un autre obstacle qui se dresse devant lui est la tendance parmi les libéraux de lui reprocher d'avoir déclenché des élections prématurées à l'automne dernier et d'avoir mené le parti à la défaite.

Selon plusieurs personnes consultées, M. Bourassa mettrait beaucoup d'insistance à défendre la décision prise à ce moment, alléguant qu'un retard de six mois aurait complètement décimé le parti et aurait favorisé la montée de l'Union nationale.

Selon M. Bourassa, il aurait alors été lui-même dans l'obligation d'assumer toute responsabilité pour les fermetures d'usines et pour le chômage qui à l'heure actuelle est en partie reportée sur le Parti québécois et sur les effets défavorables que sa présence au pouvoir exerce sur les investissements.

M. Bourassa ne serait disponible à

La politique de construction en hauteur sera étudiée à Ste-Foy

par René BEAUDIN

Sainte-Foy met sur pied un comité consultatif chargé d'étudier les problèmes de développement dans les zones à la fois commerciales et résidentielles.

Une des premières questions que se posera ce comité, est la politique de construction en hauteur.

A l'occasion d'une réunion du conseil municipal, hier soir, le maire Ben Morin a demandé aux citoyens intéressés à siéger au sein de ce comité, de lui en faire part d'ici le 15 août.

M. Morin a précisé qu'éventuellement ce comité, ou un autre, pourrait se pencher sur les problèmes des autres zones de la ville.

Ce comité est mis sur pied à la suite des vifs débats qui ont abouti à l'avortement d'un projet de centre-ville d'une part, et à l'aménagement de deux tours d'habitation de 12 étages pour lequel le conseil, hier soir, a donné le feu vert.

Ce dernier projet a soulevé de vives protestations lors de la réunion du conseil, il y a 15 jours. Le conseil municipal a expliqué qu'il ne pouvait d'aucune façon interdire la construction de ces deux édifices qui contiendraient 232 logements.

Tout en enregistrant sa dissidence au vote du conseil, le conseiller L. Saint-Pierre a toutefois tenu à signaler qu'une rencontre entre les habitants des zones concernées, l'université Laval, qui jouxte la zone où sera construit le complexe, et les dirigeants de la firme Consultas, qui l'aménagera, aura lieu incessamment, pour discuter de l'avenir des terrains encore disponibles sur lesquels quatre autres tours sont, ou étaient, en principe prévues.

Cette question a soulevé un autre âpre débat entre les contribuables présents et le conseil de ville.

Le maire Morin a hautement proclamé que la consultation était chose courante à Sainte-Foy depuis 14 ou 15 ans, mais qu'elle était plutôt effacée. L'intérêt accru des citoyens pour la chose publique, exige maintenant, a-t-il expliqué, qu'elle soit "extériorisée".

Le conseiller Saint-Pierre a d'ailleurs eu une prise de bec avec ses partisans qui, comme lui, s'opposent ou s'opposaient à la construction des deux tours.

Faisant apparemment allusion à la présence parmi eux de l'ex-conseiller Georges Caron, à qui la rumeur prête des ambitions à la mairie de Sainte-Foy, M. Saint-Pierre les a accusés de "se faire du capital politique" en posant des questions pour lesquelles ils avaient déjà obtenu des réponses.

L'un des intervenants voulait savoir qui était le propriétaire du terrain où seront construites les deux tours connues sous le nom de Domaine des Quatre-Bourgeois. Il voulait en outre savoir à partir de quels documents s'établissait la propriété de ce

terrain, ainsi que son étendue, la correspondance municipale à ce sujet étant, d'après une lettre lue, plutôt confuse.

M. Saint-Pierre a expliqué que sur simple déclaration solennelle, une personne pouvait affirmer son titre de propriété ou tout au contraire le nier. En l'occurrence, a ajouté M. Saint-Pierre, c'est l'université Laval qui nous a prévenus avoir vendu ce terrain

à Consultas. Cela suffit pour légaliser la transaction.

Le contribuable en question, soutenu par M. Caron, semblait faire allusion au fait que la transaction entre l'université Laval et la firme Consultas n'était pas inscrite au Bureau des enregistrements. Peut-être a-t-il cru qu'ainsi il devenait possible de contester en cour les droits de Consultas sur le territoire acquis.

Cette question a fait bondir M. Saint-Pierre qui a mis en doute la bonne foi des intervenants. Selon lui ces questions ont été réglées une fois pour toutes dans le passé. L'enregistrement d'une transaction, est purement un service public, il n'ajoute aucune valeur légale au titre de propriété. Notons toutefois que dans le débat précédent sur le projet Consultas, cette question n'avait pas été soulevée.

FOURRURES LONGS POILS "AVANTI" ...

MODES ET APPARENCES "EXCEPTIONNELLES" ...



Prestigieuses fourrures alliant souplesse et chaleur. Teintes et méthodes de travail complètement différentes. Choisissez votre fourrure longs poils "Avanti" parmi une collection exclusive et nouvelle et à des prix très avantageux.

Voici, tel qu'illustré, un exemple d'une collection de fourrures à longs poils travaillé de main de maître. Dessins classiques et avant-gardiste qui sauront vous plaire, hiver après hiver, marqués à des prix plus qu'abordables.

à compter de \$290⁰⁰ à \$3790⁰⁰

Manteaux lapins longs poils, teint belge, très nouveaux.....	\$290	Manteau nutria teint pastel, très élégant	\$1390
Trotteurs en "sections" de loup, ravissants.....	\$490	Manteaux de chat sauvage, un de chaque, style très élégant	\$1690
Manteaux de renard roux, "milieu"	\$690	Manteau de nutria beige naturel, "vous devez voir"	\$1990
Manteau en opossum ambré, insertion subde	\$790	Manteau renard norvégien, "valeur sensationnelle"	\$1990
Manteaux chat sauvage, teint roux, quantité limitée	\$790	Manteau loup Montana naturel très apparent	\$2290
Manteau de renard multi-couleur, 1 seulement	\$890	Manteau renard magellan, "Prestige" avec capuchon	\$2290
Manteau chat sauvage naturel allongé	\$990	Manteaux loutre longs poils, valeur spéciale	\$2590
Manteaux en castor longs poils, semi-ajustés	\$1290	Manteau renard teint bié, qualité exceptionnelle	\$2790
Manteau de loup naturel "Avanti", coupe chevron	\$1290	Manteau unique en renard roux "travaillé chevron"	\$3790
Manteaux de chat sauvage naturel, "têtes"	\$790		

Venez admirer notre collection complète "Avanti" en fourrures longs poils à prix spécial d'été

Les FOURRURES

Quémont INC.

Plans de paiements très avantageux ou mise de côté

125 est, St-Joseph,
132, Notre-Dame
des Anges
524-3541

Mort du pilote...

(Suite de la première page)

condamné à une longue peine de prison. Il était toutefois libéré par l'URSS en 1962, près de deux ans après sa capture, en échange de Rudolph Abel, "cerveau" d'un réseau d'espionnage soviétique arrêté à New York et incarcéré. De retour aux Etats-Unis, Powers restait pour un moment au sein de la CIA. Il était toutefois dénoncé comme traître par divers groupements patriotiques qui lui reprochaient de ne s'être pas donné la mort au moment de sa capture.

Dans un livre et au cours d'interviews télévisées, Powers rétorquait qu'il n'avait jamais sérieusement songé à obéir à la consigne de suicide de la CIA.

Au cours d'une dernière interview, il y a quelques semaines, Powers déclarait que la CIA l'avait obligé à démissionner peu après son retour aux Etats-Unis. Il avait alors été engagé par Lockheed en tant que pilote d'essai et affecté au perfectionnement de l'U-2. Mais, à la demande de la CIA, selon Powers, Lockheed le licenciat au bout de quelques mois.

Powers divorçait, se remariait et s'installait à Los Angeles où il devenait pilote d'observation de la circulation routière pour une station de radio locale. Il faisait souvent des conférences pour justifier les aveux qu'il avait faits aux autorités soviétiques, déclarant qu'il s'était senti abandonné à son triste sort par les Etats-Unis.

Expériences référendaires...

(Suite de la première page)

en ce sens qu'une pétition, par exemple, signée par plus de 500,000 électeurs peut obliger le gouvernement à tenir un référendum sur une loi qu'ils trouveraient inacceptables. Comme c'est le cas de la majorité des pays, les lois à incidence économique (fiscales, budgétaires, etc) ne peuvent cependant être contestées par voie référendaire.

En France, le référendum est en fait une initiative présidentielle. Le général de Gaulle s'est servi abondamment de ce type de recours direct au peuple, lui donnant généralement un caractère plébiscitaire. C'est d'ailleurs le rejet de l'un de ces référendums qui l'a amené en 1969 à démissionner.

Dans certains pays, comme la Norvège, la procédure du référendum n'est pas inscrite dans l'appareil législatif mais cela n'empêche pas les gouvernements à en tenir sur des sujets importants en adoptant, à chaque fois, une législation spéciale. La Norvège l'a fait pour son union avec la Suède, sur la monarchie, sur la prohibition et plus récemment sur son adhésion au Marché commun.

En général, contrairement à l'Australie, l'électeur n'est pas contraint de voter lors d'un référendum mais les gouvernements prennent généralement des dispositions spéciales pour amener le plus de gens possible aux bureaux de scrutin. Ainsi, le vote à l'avance (comme c'est le cas ici) et le vote par voie postale sont des pratiques fort répandues. Ce fut le cas pour le référendum anglais de 1975.

La compilation des votes se fait généralement au niveau local (par comtés ou circonscriptions électorales) comme en Italie, en France, en Norvège ou en République d'Irlande mais il y a certaines exceptions comme en Australie où la compilation du vote se fait au niveau de chacune des six provinces.

Ce pays a établi la règle de la majorité simple pour les changements de constitutions en plus, cependant, d'exiger qu'une majorité se dégage dans la majorité des six provinces australiennes.

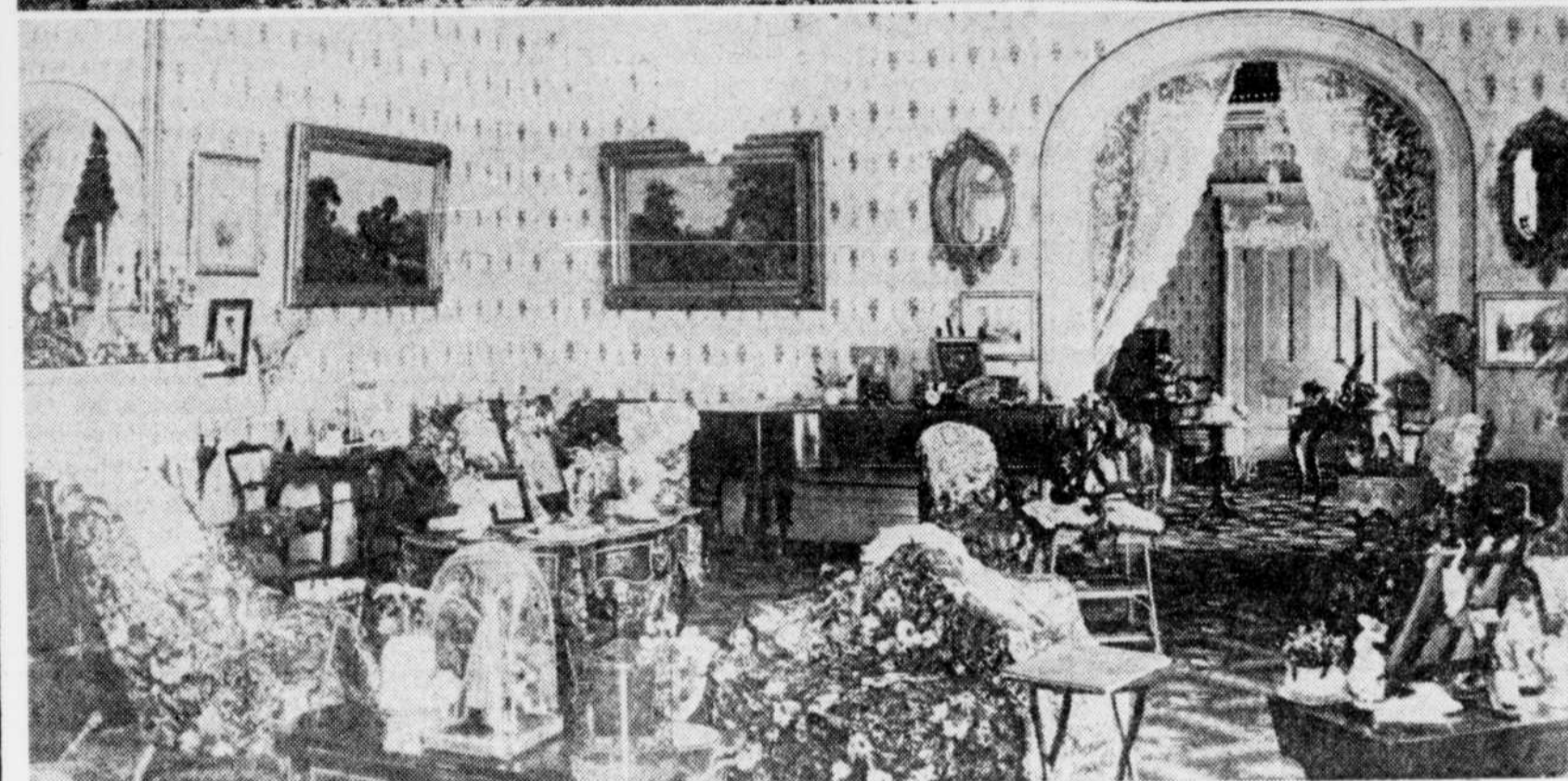
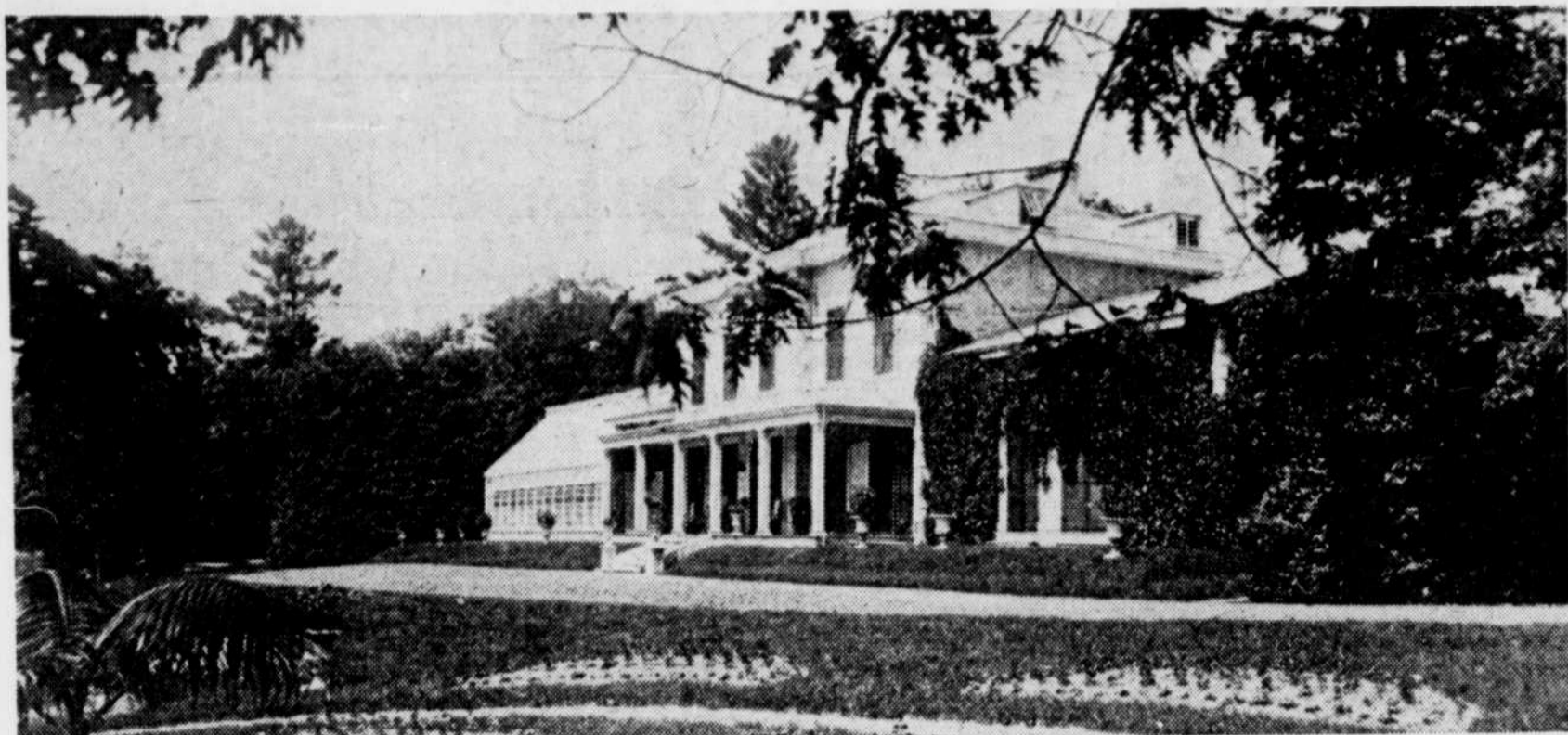
Dans d'autres pays, comme le Danemark, un référendum doit évi-

demment recueillir une majorité des "oui" sur les "non" mais aussi les "oui" doivent représenter plus de 40% des électeurs inscrits, pour qu'un changement constitutionnel soit adopté.

Dans la majorité des pays, les appareils gouvernementaux se chargent de distribuer, avec l'aide des partis d'opposition, de l'information de base montrant les arguments des "oui" et des "non". En certains pays, on va même jusqu'à instituer des bureaux spéciaux d'information ou même à fournir un service de renseignements téléphoniques sur l'objet même du référendum, comme en Norvège.

Enfin, la pratique du financement des dépenses et du financement de ces campagnes référendaires n'est guère courante. Les gouvernements se contentent généralement de fournir des deniers publics aux formations impliquées dans les référendums sans toutefois contrôler les autres sources de financement des campagnes référendaires.

Demain: l'exemple de la Grande-Bretagne.



Tirée de l'album familial de Richard et Ernest Levey, c'est Cataraqi telle qu'elle était du temps où leur grand-père l'habitait, en 1880.



Richard L. C. Levey accompagnait son frère, venu spécialement d'Angleterre, à Cataraqi, à la maison qu'acheta leur bisaïeul en 1863 et où naquit leur père en 1880.

Pèlerinage des frères Levey à Cataraqi

par Elyette CURVALLE

"Cataraqi était telle que je l'avais imaginée à travers les récits et les vieilles photos de famille. Lors de ma première visite, en 1973, j'ai reconnu la maison, les serres, le parc, le fleuve en contrebas que je n'avais vu qu'en photo".

Richard L.C. Levey tourne les pages du vieil album qui renferme des clichés jaunies du domaine du chemin Saint-Louis du temps où son grand-père et son père l'habitaient.

Pour cet Ontarien d'adoption et pour son frère venu spécialement de Fulborough (dans le Sussex, en Angleterre), un séjour à Québec ressemble à un pèlerinage.

Le domaine de trente acres de Sillery a fait couler beaucoup d'encre et provoqué commentaires et spéculations jusqu'à son achat par le gouvernement en 1975. Sa vocation est encore aujourd'hui mise en question.

Mais la vieille demeure construite en 1831 par James B. Forsyth

qui accueillit Edward VII, prince de Galles, et servit de résidence au gouverneur Sir Edmund Head est, pour Richard et Ernest Levey, la maison qu'acheta leur bisaïeul Charles Earnest Levey en 1863 et où naquit leur père.

La maison familiale

"C'est là que vécut notre grand-père, Charles E. Levey. Il était gentleman-farmer et épousa à Londres Catherine Cox. Notre père naquit en 1884 et fut baptisé à l'église de Sillery où d'ailleurs plusieurs membres de notre famille sont enterrés". Le domaine dut être vendu en 1905 à la suite de la séparation des deux époux selon ce que croit savoir Richard Levey.

"Notre père qui mourut en 1953, évoquait quelquefois les dîners servis dans la grande salle à manger, avec le magnifique service d'argenterie gravé aux armes de la famille dont il nous reste quelques pièces à mon frère et à moi".

"Il était issu d'une riche famille et n'eut jamais à travailler tout au long de sa vie qu'il passa en grande partie en Angleterre où nous sommes nés".

"Je suis venu avec mon frère pour que les deux fils de Francis Claude Levey puissent voir ensemble l'endroit où leur père est né, a été baptisé et a vécu".

Pour l'aîné des deux frères, Richard, L. Levey qui vit à Sarnia, en Ontario, il ne s'agit pas d'une "première".

"Mon père m'avait amené à Québec, mais j'étais encore un bébé et je ne me souviens de rien. Ce devait être en 1925 ou 26". Ma seconde visite remonte à 1953; j'ai essayé de visiter Cataraqi mais le propriétaire d'alors, le peintre Percival Tudor-Hart était mourant et sa femme ne put me recevoir".

Comme sur le tableau

"En 1973, je suis revenu à

Québec, Mme Tudor-Hart venait de mourir et le domaine était en vepte. Mlle Cormier du Royal Trust, qui s'occupait de la vente, me fit faire le tour de la maison et de ses dépendances. Il y avait alors peu de meubles (ils étaient vendus à l'encan), mais de toutes façons, ces meubles là n'étaient pas ceux de notre famille".

"Je retrouvais le domaine tel que je l'avais vu maintes fois dans l'album ou sur le tableau qui le représente et que mon frère a dans sa maison du Sussex".

"La taille de la propriété me surprit, je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi grand".

"J'ai espéré, à l'époque, comme Mlle Cormier d'ailleurs, que la propriété serait achetée par le gouvernement".

1976 et les Jeux olympiques étaient une occasion pour Ernest Levey, le fils cadet, de venir à

Québec, mais là encore, le pèlerinage des deux frères fut remis... par crainte de ne pas trouver où se loger.

Samedi, enfin, Ernest Levey put contempler lui aussi ce qui avait servi de modèle à la peinture à l'huile accrochée dans son salon.

"Ma première réaction explique-t-il, dans un accent fleurant la vieille Angleterre, a été la déception. Les vitres du rez-de-chaussée de la maison ont été brisées et sont remplacées par des plaques de bois, celles de la serre ont été endommagées de même".

"Ma déception s'est très vite muée en admiration devant la grandeur des pièces, la taille du domaine et la vue magnifique. "J'avoue avoir été très impressionné".

Une maison des jeunes

Les deux frères, à qui je demandais s'ils étaient au courant de la

polémique qu'avait provoqué la vente de la propriété, reconnaissent n'en avoir rien su, mais tous deux se sont mis d'accord pour souhaiter la restauration et l'utilisation dans un but social d'une si belle propriété.

"La maison pourrait être restaurée et transformée en musée", suggère Ernest Levey, "ou bien, ajoute son frère, convertie en partie en résidence pour des jeunes, comme cela existe en Angleterre".

La vocation de la maison Cataraqi n'est pas encore décidée, mais le comité du patrimoine de Sillery a pris le "cas" de Cataraqi en mains.

Richard et Ernest Levey étaient visiblement heureux de leur retour aux sources de la volonté de ramener la vie dans la vieille demeure que le fondateur et président de la Banque d'union du Bas-Canada, leur aïeul, Charles E. Levey avait achetée.

Premier pas vers un règlement du conflit à la Croix-Rouge

par René BEAUDIN

Les 120 employés de la Croix-Rouge à Québec et à Montréal, en grève depuis le 26 mai, ont accepté, ainsi d'ailleurs que la partie patronale, les propositions du conciliateur provincial.

Le travail ne reprendra, a précisé un porte-parole du syndicat des 40 employés de

Construction de 1476 logements

Quarante à cinquante millions de dollars seront investis dans un projet de 1476 unités de logements à Sainte-Foy. Ce qui équivaldra à une petite ville de cinq mille personnes. Les travaux commenceront au printemps 1978. Un terrain de 4,254,000 pieds carrés, borné au nord par le boulevard Charest, le boulevard Chaudière au sud, et Cap-Rouge à l'ouest avait été acquis pour la réalisation du projet.

Québec, qu'une fois mis au point le protocole de retour au travail.

Les syndicats réclament le retrait de la poursuite de \$25,000 pour dommages à l'édifice de Montréal, la levée de trois congédiements et la suppression des 80 suspensions de deux semaines à Montréal de même que des 40 suspensions d'une semaine à Québec. Une réunion de la partie patronale et de la partie syndicale doit avoir lieu à ce sujet aujourd'hui.

En faisant connaître, hier, l'acceptation par la Croix-Rouge du rapport du conciliateur, un porte-parole de cette institution a toutefois précisé que certaines techniques se rapportant aux employés autres que les aides de collecte et chauffeurs, seront demandées aujourd'hui même au conciliateur, M. Raymond Désilets.

Un porte-parole du syndicat de Québec, M. Yvon Bernier s'est dit surpris de cette initiative de la Croix-Rouge, le rapport du conciliateur ne

pouvant être accepté ou rejeté qu'en bloc.

M. Bernier a affirmé que le rapport a été accepté dans une proportion de 90 pour cent.

Si la recommandation ne prévoit pas de réouverture de la convention au chapitre des salaires, une fois la loi fédérale anti-inflation abolie, comme le réclamaient les syndiqués, ces derniers ont obtenu un contrat de 30 mois au lieu de trois ans. Les hausses salariales moyennes

seront de 9,8 pour cent, en 1977, 8,1 pour cent en 1978, et 9,5 pour cent en 1979.

Pour les employés de Québec, il s'agit d'une première convention collective. Ils ont à ce sujet fait front avec leurs collègues de Montréal, qui eux en négociaient une nouvelle. M. Bernier a précisé que pour l'essentiel, les deux textes de conventions collectives sont identiques.

Les porte-parole syndicaux ont affirmé que le conciliateur avait donné raison aux

grévistés dans 33 des 40 clauses en litige.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignière peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré.

Pour renseignements: 678-3823

à vendre

Marché alimentation GEM

Cause santé, situé banlieue de Québec, incluant propriété avec 1 logement. Chiffre d'affaires \$300,000. Licencié. Possibilité augmenter. Toute offre à discuter.

RODRIGUE BLOUIN
Rév. 667-3226
683-2103

MORIN & ASSOCIÉS COURTIER INC.

Dr Sarto Létourneau,
optométriste

examens de la vue
chez
SERVICE D'OPTIQUE ÉLITE LTÉE
Place Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-8396

VOUS DÉMÉNAGEZ?

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT ESTIMATION GRATUITE

AGENT **UNITED UNITED** VAN-LOUIS

Consultez: **TRANSPORT COUTURE LTÉE**
48, St-Paul
692-0986

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Depuis 1880, notre actif est passé à plus de \$1 milliard, investi à travers le Canada.

9 1/4%

Garanti pour 5 ans.
Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 10 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M Jacques Goulet)

Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • London
Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary
Vancouver • White Rock • Vancouver • Victoria

MEMBRE RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880.

Modernisation du Code du travail

Les amendements que propose le ministre Pierre-Marc Johnson au Code québécois du travail, s'ils sont adoptés, feront du Québec l'un des territoires les plus progressistes du continent nord-américain en matière de législation ouvrière.

La majeure partie de la réforme vise à garantir davantage dans les faits l'exercice du libre droit d'association, déjà inscrit dans la loi, mais bafoué dans la pratique à cause de lacunes depuis longtemps dénoncées par le mouvement syndical.

L'autre partie tend à renforcer, par des mesures coercitives, le mécanisme démocratique des syndicats, de manière à faire taire un grief fort répandu, à savoir que les syndiqués de bonne foi seraient fréquemment la victime de manipulateurs professionnels.

Ces réformes, dont on cause depuis une bonne dizaine d'années au Québec, visent à réduire le nombre de conflits ou en atténuer la virulence en combattant à la source les causes les plus répandues, l'embauche de briseurs de grève ou le refus d'appliquer la formule Rand constituant deux sources importantes de conflits rudes et longs.

Enfin, l'assouplissement des règles permettant la création d'un syndicat et la conclusion d'un premier contrat collectif contribue à donner un sens plus positif à un droit fonde-

ment, celui de s'associer librement et de négocier collectivement.

L'obligation par ailleurs imposée aux syndicats de recourir au vote secret pour déclencher une grève ou statuer sur les offres patronales ou encore pour mettre fin à une grève ou un lock-out, est logique, même si elle pose des problèmes administratifs aux centrales. Il est arrivé fréquemment en effet que des décisions lourdes de conséquence ont été prises dans un climat surchauffé, par un nombre restreint de personnes, sans que les conditions normales de calme ou de réflexion n'aient prévalu. En imposant le vote secret, l'Etat protège aussi le principe même du droit d'association, en lui donnant une crédibilité additionnelle.

Le gouvernement serait même justifié d'obliger les membres d'un syndicat à exercer leur droit de vote, dans ces circonstances, dans une proportion d'au moins 80 pour cent des membres inscrits, de manière à éliminer tout doute sur la légitimité du mandat des négociateurs syndicaux, et à réduire le danger de manipulation des assemblées par des agitateurs peu scrupuleux.

Bien qu'importantes, ces réformes ne sont toutefois pas aussi spectaculaires que celle qui vise la généralisation de la formule Rand et l'interdiction de recourir aux briseurs de grève.

Radicales en apparence, ces mesures ne sont cependant pas une invention nouvelle. La

plupart des entreprises du Québec ont convenu, sans y être forcées par la loi, d'appliquer la formule Rand afin d'éviter des injustices et de donner au syndicat un mandat qui lui permette d'agir comme véritable interlocuteur. Elles y ont trouvé leur profit dans une paix industrielle plus durable.

Afin d'éviter la répétition de conflits interminables comme celui qui a paralysé l'usine de United Aircraft à Longueuil, le gouvernement a décidé de transformer cette formule optionnelle en obligation statutaire, ce qui évitera aux syndicats la triste corvée de recommencer à chaque négociation à plaider la cause de la libre association et privera les employeurs de la tentation de vouloir diviser le syndicat pour l'affaiblir. Tous les employés visés par un contrat collectif devront alors participer au coût de la négociation et aux frais de son application.

C'est sans contredit l'interdiction de recourir aux briseurs de grève qui constitue la pièce de résistance du projet de réforme du ministre Johnson, cette mesure étant encore fort controversée dans les milieux patronaux.

Les entreprises considèrent, avec raison, que cette intervention de l'Etat constitue un viol du caractère privé d'une organisation commerciale. Elles ont raison, tout comme l'impôt constitue aussi une intrusion désagréable de l'Etat. Mais par contre cette contrainte en vaut bien d'autres pour protéger l'ordre public

et donner un vrai sens au droit de grève qui, privé de son contenu, devient une source de perturbation sociale.

L'expérience a démontré en effet que l'embauche de briseurs de grève n'a jamais facilité d'aucune façon la solution des conflits et qu'elle a au contraire engendré de la violence, de la rancœur et du dépit qui se sont traduits ensuite par un climat de travail vicié, une productivité réduite et souvent un coût de règlement plus élevé pour l'entreprise.

Faut-il en contrepartie demander aux syndiqués de se priver de revenus d'emploi pendant la grève? Outre que cette mesure serait à peu près inapplicable, elle a l'inconvénient de placer sur le même pied une personne morale — l'entreprise — et un individu en chair et en os dont les besoins de survie sont pressants et quotidiens. Interdire à un gréviste de subvenir aux besoins normaux de sa famille, sous prétexte que son employeur est privé de profits, frôle le sadisme. Au surplus, on voit mal ce qu'une telle mesquinerie apporterait de plus à l'entreprise en difficulté.

Cette réforme est audacieuse. Bien comprise, elle peut contribuer grandement à la paix industrielle. Le ministre ne peut cependant légiférer ni le bon sens ni la bonne foi. Aux syndicats de relever le difficile défi de profiter d'un droit explicite sans en abuser frivolement.

Marcel PEPIN

l'opinion des lecteurs

La tour dangereuse

Ministère des Travaux publics
Gouvernement fédéral
Ottawa

Il y a un an le ministère fédéral

des Travaux publics érigeait une tour pour le support d'un phare servant à la navigation sur le Saint-Laurent. Elle a été érigée près du quai des Grondines, soit

une zone de villégiature où les chalets sont nombreux.

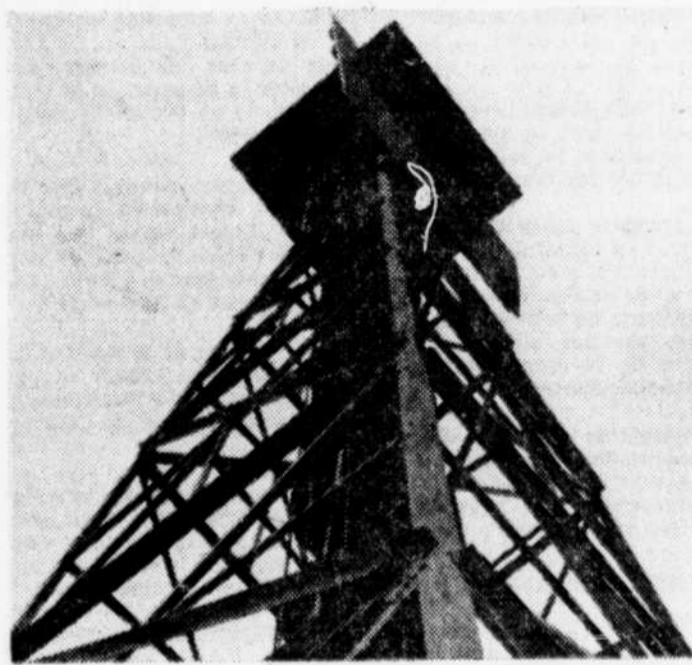
Or je remarque que cette tour, haute d'environ 150 pieds, est facile d'accès. Quiconque peut y monter, en l'occurrence des enfants nombreux dans l'entourage immédiat de la tour.

Je suis d'avis que c'est là une source de danger pour les jeunes aventuriers qui voudraient y monter et qu'une action "immédiate" devrait être prise afin d'en interdire l'accès, sauf au préposé à l'entretien.

On devrait immédiatement installer des clôtures de fil barbelé autour de la tour. En outre, il faudrait modifier la base de l'escalier afin qu'elle soit rétractable avec contrepoids et fermeture de sécurité. Ainsi il faudrait descendre la base de l'escalier pour y accéder et seul celui qui aurait la clé pourrait le faire.

S'il s'agit d'un modèle standard sur les rives du Saint-Laurent, il faut le modifier.

Daniel Guibault, Ingénieur
Grondines
Portneuf



La tour supportant un phare de navigation à Grondines.



REPRISE. (HUNTER EST EN VACANCES)

Les raisons de la méfiance à Sainte-Foy

M. le maire Ben Morin,

Depuis quelque temps, déjà, vous signez, dans un journal local, un billet que je lis avec beaucoup d'intérêt. Cette semaine vous faites état du problème de l'information et de la consultation et vous terminez votre missive en disant: "Lorsque nous informons la population, on nous accuse de vouloir vendre une idée et lorsque nous consultons, on nous accuse de feintes."

Si vous croyez utile de nous faire part de ces sentiments que vous avez perçus au sein de la population de Sainte-Foy, je présume, monsieur le maire, que ce n'est pas là le fruit d'une seule remarque que vous auriez reçue d'un citoyen mécontent mais, plutôt, le constat d'une situation qui semble s'envenimer de plus en plus.

Evidemment, il serait facile de dire que les gens de Sainte-Foy sont "chialeux" qu'ailleurs, mais je pense que ce serait refuser de voir la réalité en face.

Si les gens sont méfiants, monsieur le maire, il y a une raison et, cette raison, elle est bien simple; les gens ne veulent plus être informés quand il est trop tard pour changer quelque chose (ex. l'aréna) ni, consultés, quand la loi ne permet plus de changer rien à rien.

Comment pouvez-vous, naïvement, vous demander comment il se fait que les citoyens soient si soupçonneux quand, aussi naïvement, vous avez voté, en 1970, et cela, en même temps que messieurs Matte et Arcand qui étaient là, également, pour un règle-

ment aussi illogique que le règlement de zonage 1401?

Comment voulez-vous qu'un règlement, comme celui-là, qui exige d'un citoyen ordinaire, dont la maison se trouve dans une zone RA-A, qu'il demande un amendement au zonage pour ajouter un étage à sa maison mais qui permet à un contracteur de passer, de quatre étages à vingt étages, ses habitations multifamiliales, dans une zone RC, sans demander la permission à ses voisins, comment voulez-vous qu'un tel règlement ne soit pas une source de conflits perpétuels?

La bonne volonté à retardement, cela n'est pas suffisant pour assurer l'harmonie au sein d'une population, monsieur le maire. Vis-à-vis de grands maux, il faut trouver les grands remèdes et, dans le cas qui nous préoccupe, ce qu'il faut trouver c'est une manière de rendre tous les citoyens égaux devant la loi.

Petit contribuable ou gros contracteur, personne n'a le droit de changer le visage de son quartier sans consulter, d'abord, les gens de la zone concernée, et, ensuite, ceux des zones contiguës. C'est un principe de base de la Loi des cités et villes, c'est un principe tout court. Remettez à la mode cette notion et vous allez vite constater, monsieur le maire, que les citoyens de Sainte-Foy ne sont pas plus contestataires qu'ailleurs.

Andrée P. Boucher
Quartier Neilsen
Sainte-Foy

Le français et les Etats provinciaux

M. le rédacteur en chef,

Si les anglophones du Québec ont pu vivre commodément chez nous en anglais, en "association" tant individuelle que collective avec leurs pairs des autres provinces du pays, ce n'est pas tant parce qu'ils ont eu leurs écoles anglaises au Québec où s'est pratiqué "le libre choix", que parce que l'Etat québécois a accueilli l'anglais sur un pied d'égalité qualitatif avec les français dans ses services publics d'Etat, sans égard au nombre d'anglophones susceptibles d'en profiter, de sorte qu'ainsi ils ont été exempts de l'obligation d'apprendre le français.

Quoique l'école anglaise a été utile, voire nécessaire à leur survie, elle n'eût pas été suffisante. Sans l'observance par le Québec de la règle de l'égalité qualitative des deux langues officielles du pays, les anglophones du Québec n'auraient pas mieux résisté à l'assimilation au Québec que les nôtres n'y ont résisté dans le reste du pays. Il en est ainsi avec ou sans l'ambiance du "libre choix".

C'est dire que l'application du principe du libre choix de la langue d'enseignement, que le cabinet fédéral vient de découvrir au Québec (... que ne voilà-t-il pas la trouvaille du siècle...?) et que le Québec offre de négocier bilatéralement avec chacune des provinces, ne saurait être aussi bénéfique aux francophones hors

Québec qu'il ne l'a été aux anglophones chez nous.

Les francophones hors Québec et les Québécois français émigrant dans une autre province ne seraient pas exempts de l'obligation d'apprendre l'anglais et ils ne pourraient pas généralement vivre pleinement et commodément en français là-bas, à cause du rejet de la norme de l'égalité qualitative des deux langues officielles du pays dans les services publics de ces Etats provinciaux.

Les franco-ontariens réalisent-ils

Le sort de Cap-aux-Oies

M. le rédacteur en chef,

Cap-aux-Oies, l'un des plus beaux sites de Charlevoix, dont le plus bel endroit de pêche à la ligne nous a été interdit il y a quelques années: clôturé et cadenassé. Cela à cause des caprices de quelques personnes antisociales. Le ministère des Transports à Ottawa a satisfait à leur demande.

Maintenant, notre belle plage unique dans la région est clôturée et interdite. Des gens irréfléchis ont convaincu des fonctionnaires du CN, compagnie de la Couronne, qui se sont rendus à leur demande en fermant

notre plage. Ces fonctionnaires ne se rendent pas compte de ce qu'ils font.

Après la suspension du train de passagers, le barrage de notre plage de pêche et de notre plage, il ne reste plus qu'à poser un panneau à l'intersection de la route 362: Ne perdez pas votre temps en descendant cette côte, il n'y a rien d'intéressant à Cap-aux-Oies.

Avec l'appui des gens sérieux, j'ai signé

Jean-Charles Tremblay
Cap-aux-Oies.

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur: Jacques-G. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint: Claude Beauchamp
Directeur de l'information: Claude Masson
Directeur de l'édition: Marcel Pépín

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206.

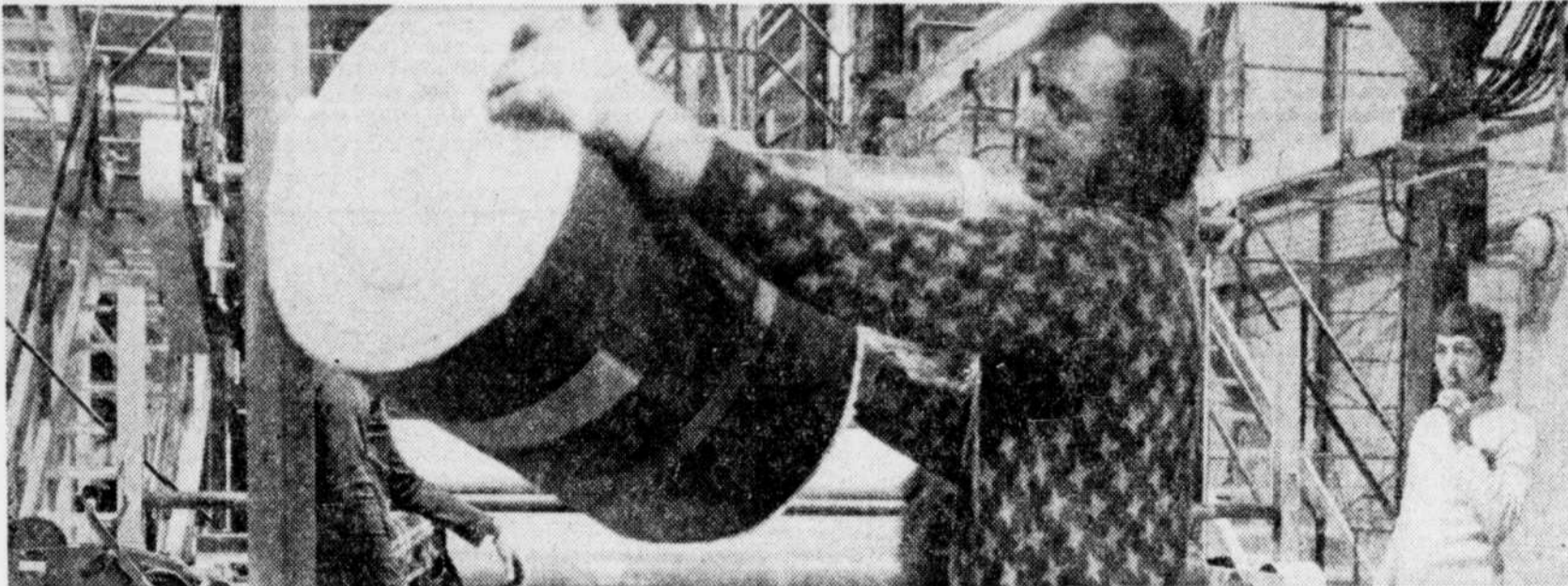
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

la page cinq

Québec: la mecque de l'amiante



L'amiante est devenu maintenant un produit idéal dans le domaine de la construction.

Un produit pour les autres

L'amiante. Déjà les Grecs anciens connaissaient ses propriétés de résistance et d'isolation calorifique. Ils lui avaient donné pour nom "asbestos", d'où les Anglais tirent "asbestos". Le Québec, outre l'URSS avec sa production d'environ 2,5 millions de tonnes, est le premier producteur mondial d'amiante. Cette année, nous devrions, comme l'an dernier, produire 1,4 million de tonnes de fibres d'amiante, soit environ 80% de la production canadienne.

Et pourtant, seulement 3% de notre production d'amiante est transformée ici en produits ouvrés, que ce soit en matériaux d'amiante-ciment, en textiles d'amiante ou en matériel de friction. "Le monde est notre marché", explique M. Paul Filteau, directeur général de l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) qui regroupe cinq producteurs.

Peut-être, mais dans une province où le chômage est un problème politique sérieux puisqu'il varie entre 8% et 10%, c'est pour le moins paradoxal d'expédier à l'étranger, près de 30% de la production mondiale de fibres d'amiante. N'est-ce pas exporter sa richesse? On retrouve de l'amiante du Québec dans des foyers en Scandinavie, des écoles secondaires en Nouvelle-Zélande, des systèmes d'irrigation en Israël, des super-réacteurs et des stations-service aux USA et sur les garnitures de freins d'à peu près tous les véhicules moteurs.

Plus de 80 pays du monde achètent la fibre d'amiante chrysotile du Québec. Car notre amiante qui provient, exception faite de la mine d'Asbestos Hill dans l'Ungava, entièrement des Cantons de l'Est, est de type chrysotile. Si l'amiante est un minéral, ce n'est toutefois pas un élément, comme l'or, le zinc, le plomb ou le cuivre. Il en existe donc plusieurs variétés. Les plus connues, en plus de la chrysotile, sont l'amosite, l'antophyllite et la crocidolite. Heureusement

pour nous, du point de vue commercial et industriel, l'amiante chrysotile est la plus utile et la plus précieuse.

Ces 80 pays avec lesquels commerceront les cinq producteurs d'amiante du Québec (Société Asbestos Ltée, Canadian Johns-Manville Ltd, Lake Asbestos Ltd, Carey Canadian Mines et Bell Asbestos Ltd) utilisent les fibres d'amiante pour fabriquer une gamme de quelque 3,000 produits. Avec de la fibre d'amiante, on peut produire des canalisations d'eau ou d'égouts, des feuilles ou des bardeaux, des isolants, des tuiles, du papier d'amiante utilisé pour l'isolation, des textiles incombustibles, des peintures, des matières plastiques renforcées, des revê-

tements routiers en asphalte, des substances isolantes pour l'insonorisation, des joints et des enduits d'étanchéité.

— résiste à la corrosion, aux alcalis et à la plupart des acides;

— possède de bonnes propriétés diélectriques (isolation de l'électricité).

C'est cet ensemble de propriétés remarquables qui a permis aux producteurs québécois, dans le cadre d'un accroissement de 4% à 5% de la demande par année, d'augmenter leurs prix de 37% en moyenne en 1974, 23% en 1975, de 14% au 1er janvier 1977 et de nouveau de 8% (Société Asbestos Ltée) depuis le 1er juillet. En trois ans, le prix moyen de l'amiante

d'amiante et aux bardeaux, du groupe 5 et 6, coûtent de \$300 à \$500 la tonne.

Substituts compétitifs?

L'amiante est un élément essentiel de toutes les garnitures de frein car c'est le seul matériau à pouvoir supporter les hautes températures produites par le freinage. C'est aussi le seul minéral qui puisse être filé et tissé pour donner des vêtements de pompiers et des rideaux de théâtre incombustibles.

Employé sous forme de substance isolante sur l'acier de charpente des gros immeubles, l'amiante chrysotile retarde leur effondrement en cas d'incendie. C'est également l'élément principal des cloisons pare-feu dans les navires, les bureaux, les écoles, les hôpitaux, les magasins et les autres immeubles publics.

A cause de son prix relativement élevé, mais surtout de la mauvaise publicité qui entoure son utilisation industrielle, l'industrie a tenté depuis plusieurs années de trouver des substituts à l'amiante.

L'Association des mines d'amiante du Québec et son directeur général, M. Paul Filteau, ont beau affirmer que les dangers de l'amiante sont essentiellement limités au milieu de travail, que les fortes concentrations d'amiante respirable ne se retrouvent pas dans les grandes villes et qu'en aucun temps on ait rapporté dans les annales médicales que des particuliers aient contracté une maladie reliée à l'amiante après avoir utilisé des produits communs d'amiante, plusieurs pays industriels importants regardent l'amiante avec beaucoup de suspicion. C'est le cas notamment du Japon qui a classé dans les produits à consommation restreinte les produits contenant 5% d'amiante. Cette restriction vise tous les produits d'amiante-ciment qui contiennent de 12% à 14% d'amiante.

Le Fulmer Research Institute d'Angleterre, un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les matériaux vient de compléter une étude sur les substituts possibles aux fibres d'amiante. Même les mélanges de verre-plastique ou les métaux légers, comme l'aluminium, n'arrivent pas à faire concurrence aux produits d'amiante-ciment, tant à cause de leurs propriétés moins intéressantes que de leurs coûts plus élevés.

Mais les Japonais continuent des recherches poussées pour trouver des substituts à l'amiante. Tout récemment, la firme Asahi Glass Co. Ltd de Tokyo a fait une percée en mettant au point un nouveau fibre de verre résistant aux ammoniacs et qui, mêlé à de l'amiante en petites quantités, donne d'excellents résultats.

Demande et offre

Si jamais l'industrie de l'amiante devait connaître des difficultés, ce ne serait pas à cause de la faiblesse de la demande. Bien au contraire, celle-ci dépasse l'offre. Ainsi le "US Bureau of Mines" estime que la demande, croissant de 4% à 5% par année, atteindra les 6 millions de tonnes en 1980. Ceci devrait laisser un déficit de 515,000 tonnes, car la production mondiale à ce moment ne devrait toucher que les 5,485,000 tonnes.

Les importants consommateurs, notamment le Japon et les Etats-Unis, seraient donc fort heureux de développer des substituts intéressants et compétitifs en terme de qualité et de prix. C'est là la véritable menace qui pèse sur l'industrie de l'amiante: un effondrement possible, mais peu probable, du marché dès lors de la mise au point de substituts efficaces.

L'industrie de l'amiante au Québec, c'est une région: l'Estrie. C'est aussi un impact économique de \$250 millions. Chaque année, l'industrie de l'amiante verse \$100 millions en salaires, \$35 millions en impôts corporatifs et taxes de vente ainsi que \$40 millions en droits miniers. Si 6,500 hommes travaillent directement pour l'industrie de l'amiante, les nombreux services fournis par les petites et moyennes entreprises portent à 55,000 personnes le nombre de personnes qui vivent de l'amiante au Québec.

fermé, il y a quelques années, son usine de bardeaux et papiers d'amiante située à Asbestos également. L'usine, qui employait 425 personnes, n'était pas rentable.

A Montréal, une grande usine, celle de Corporation Atlas Asbestos Ltée, filiale de Turner & Newall Ltd d'Angleterre qui contrôle notamment la mine de Bell Asbestos Ltée au Québec et détient un intérêt de 23 pour cent dans celle de Cassiar Asbestos Ltd en Colombie britannique, ne fonctionne qu'à 66% de sa capacité. L'an dernier, elle n'a



jacques forget
mines et métaux

Depuis 15 ans, quatre mines ont fermé, mais la production a augmenté de 50%. Une rationalisation est intervenue dans l'industrie. Aujourd'hui, surtout depuis les augmentations de prix de 1974, les mines d'amiante sont prospères. Et cela, malgré les importants investissements que Québec les a forcées de faire dans l'assainissement de l'atmosphère.

Mais le Québec n'utilise qu'environ 40,000 tonnes de fibres d'amiante sur les 1,4 million qu'il produit. Il n'est pas étonnant que les citoyens de l'Estrie, dont l'amiante constitue la première richesse naturelle, crient qu'il faille multiplier les industries de transformation de l'amiante chez eux. Les hommes politiques ont repris l'écho de leur clameur. Et le Parti québécois, notamment, a promis de tout mettre en oeuvre pour accroître l'utilisation des fibres d'amiante et ainsi créer de l'emploi au niveau du secteur secondaire, dans une région où l'industrie du meuble, dominante, s'essouffle.

En juin, à Montréal lors du 6e congrès du PQ, les militants ont tracé la ligne de conduite du gouvernement: "Mettre en place une industrie de fabrication secondaire de l'amiante de taille internationale et fixer par réglementation un pourcentage minimum du minéral à amianté transformé au Québec, de préférence à proximité des centres d'extraction où le minéral brut est extrait".

Pour le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, l'objectif est clair et il s'agit de l'une de ses priorités: porter de 3% à 20% l'utilisation des fibres d'amiante produites au Québec. Mais les voies sont multiples et plutôt sinueuses. Déjà, le ministre a avoué au SOLEIL que la résolution du dernier congrès recommandant la création d'un office de mise en marché qui monopoliserait le marché de l'amiante pour en conserver une partie au Québec, était impraticable. En vertu des lois actuelles, les mines d'amiante sont les seules du Québec à être propriétaires de leurs gisements. Elles ne peuvent être forcées à vendre leur fibre à un organisme gouvernemental.

Alors, comment s'y prendra le gouvernement pour intervenir dans ce secteur? Achètera-t-il une compagnie comme la Société Asbestos Ltée de Montréal, le seul producteur indépendant? Opètera-t-il pour la mainmise sur des participations dans plusieurs entreprises? Ou encore privilégiera-t-il une participation dans une future mine comme celle d'Amiante Abitibi Ltée, au nord d'Amos?

Officiellement, le choix gouvernemental ne sera connu que cet automne alors qu'il fera connaître la politique sectorielle de l'amiante.

L'ampleur du défi

On compte plusieurs entreprises engagées dans la transformation de l'amiante au Québec. Elles sont situées dans l'Estrie ou à Montréal. La plus importante est liée à la Canadian Johns-Manville Ltée d'Asbestos, le premier producteur mondial (665,000 tonnes en '76). Il s'agit de l'usine des Papiers Cascade Inc. de Kingsley Falls, où l'on produit du papier d'amiante isolant. L'usine utilise normalement 23,000 tonnes de fibres d'amiante par an, soit plus du tiers de la consommation québécoise totale, et emploie 175 personnes.

La Canadian Johns-Manville utilise aussi 5,000 autres tonnes de fibres à la transformation à Asbestos même. Mais il est éloquent de constater que la compagnie a

utilisé que 7,500 tonnes de fibres d'amiante, sur une capacité de 11,300 tonnes. Sa division des matériaux de construction produit à moins de la moitié de sa capacité. Pire, il y a quelques années, Atlas Asbestos a dû interrompre la production de sa division de textile d'amiante.

Outre ces deux manufactures importantes, on compte près d'une dizaine de petites entreprises transformant de l'amiante. Trois sont plus particulièrement identifiées au marché des tuiles d'amiante. Ce sont Armstrong Cork Ltd de la région montréalaise, filiale de la multinationale américaine du même nom spécialisée dans les revêtements de plancher, Domco Industries Ltd à Farnham et American Biltrite Co. Ces trois usines utilisent ensemble 5,200 tonnes de fibres d'amiante par année.

Dans le secteur du textile d'amiante, la firme américaine Garlock Corp. a établi une usine de taille à Sherbrooke. Amiante Sherbrooke Ltée. A Saint-Lambert, près de Montréal, Asbestos Ltée fabrique des garnitures de frein et toute une gamme de matériel de friction à base d'amiante. La première usine utilise environ 1,000 tonnes de fibres par année, et l'autre usine de 500 à 600 tonnes.

Les USA et l'amiante

Les Américains constituent, bien sûr, le premier débouché des Québécois dans l'amiante. En 1976, les USA ont importé pour plus de \$100 millions de fibres d'amiante chrysotile du Québec (\$123,5 millions pour l'ensemble du Canada, soit les cinq producteurs du Québec, plus les deux autres mines canadiennes).

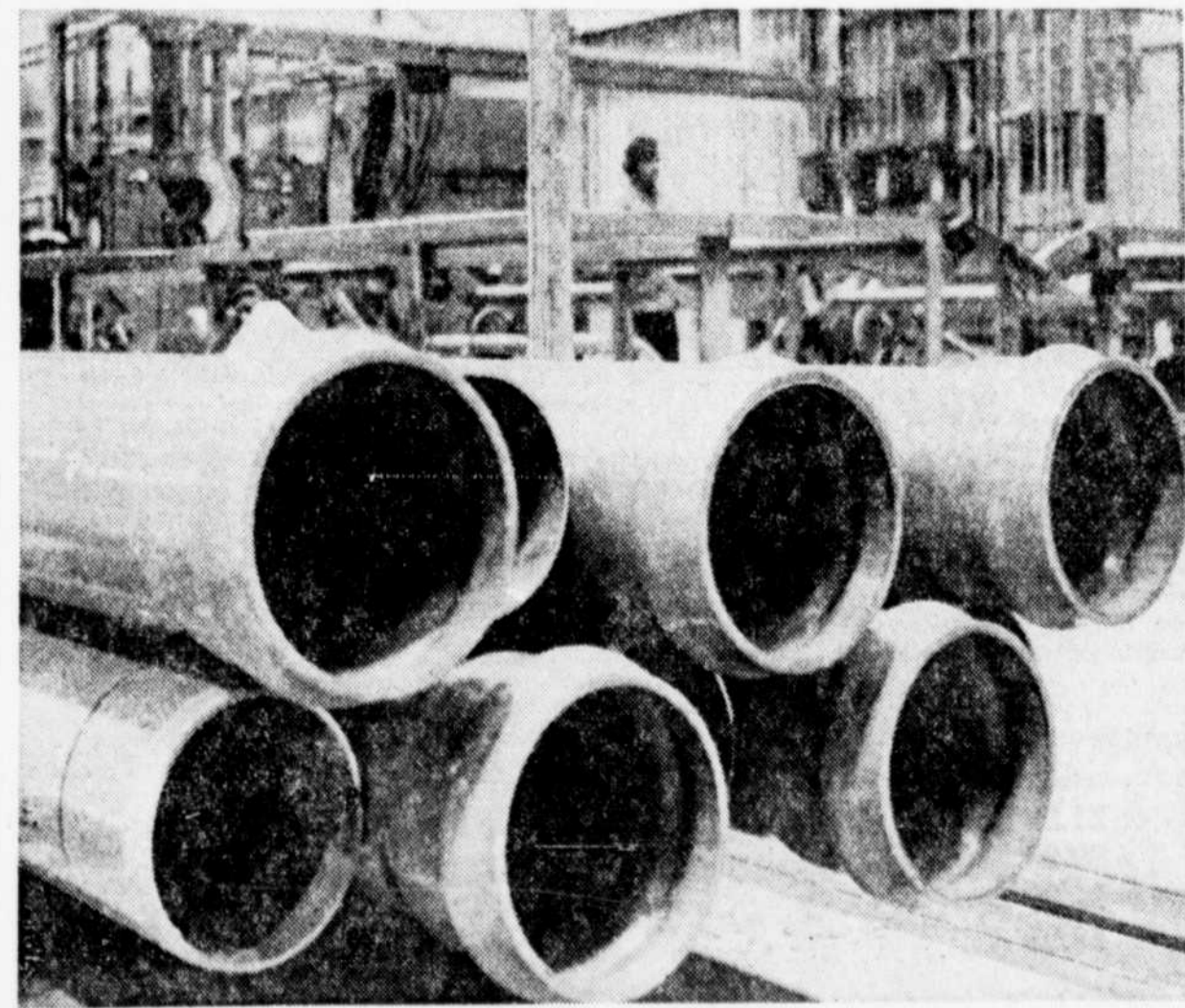
Le Québec est donc le premier fournisseur d'amiante aux Etats-Unis, qui ont importé globalement l'an dernier pour \$142,1 millions en fibres d'amiante. Le marché américain achète donc plus de 40% de la production québécoise d'amiante, évaluée à \$250 millions.

Par contre, les USA n'importent que \$20,7 millions en produits d'amiante manufacturés, dont \$10,5 millions en textiles d'amiante... importés en grande partie d'Angleterre.

Selon les statistiques de l'AMAQ, alors que les fibres d'amiante gagnent à 69% les tuyaux et matériaux de construction en amiante-ciment, les USA comptent pour 21,8% de ce marché. Dans le papier d'amiante, 7,4% du marché mondial, les USA prennent 37,7% de la production. Seulement 4% de la production gagne les tuiles et carrelages, alors que les USA importent près de 13% du tonnage de ce secteur.

Les Etats-Unis sont donc le premier consommateur d'amiante au monde et premier client du Québec. Une politique québécoise de l'amiante ne saurait ignorer ce fait capital.

Dans les corridors du ministère des Richesses naturelles à Québec, on chuchote souvent que les Américains sont responsables du déséquilibre de l'industrie secondaire de l'amiante chez nous. C'est au Québec, plutôt qu'aux Etats-Unis, estime-t-on, que devrait s'installer toute nouvelle usine d'amiante en Amérique. Certains pointent même du doigt un supposé protectionnisme américain. Mais il semble qu'il n'en est rien, comme nous l'ont expliqué des porte-parole de l'industrie, puisqu'il ne coûte en taxes douanières que \$2 la tonne pour importer des produits d'amiante-ciment chez nos voisins du Sud contre une taxe d'importation de 12,5% de la valeur au Canada.



Depuis quelques années, l'amiante sert également à la fabrication de tuyaux d'aqueduc.



gilles lesage

Notre chroniqueur prend quelques jours de vacances. Sa chronique ne paraît pas aujourd'hui. Il en sera de même jeudi.

la consommation

La mode automne-hiver: pour tous les goûts!

PARIS (AFP) — Des manteaux si larges qu'on peut s'enfermer complètement dedans, pour jouer la surprise, sur des robes paysannes ou des fourreaux de vamp, des tailleurs de petit-Jules noirs, très ajustés sur des blouses transparentes et avec casquette de voyou, des robes "Gigi", très sages avec col Claudine mais retroussées sur un jupon coquin et parfois même une jarretière fleurie, de l'ampleur comme si le tissu était distribué gratis dans toutes les "grandes surfaces", des chapeaux de d'Artagnan à grande plume balayeuse, des bottes de mousquetaires pour aller avec, du folklore, bien sûr, d'Europe centrale et d'Asie, avec jupes paysannes, petits caracos boutonnés, grands châles fleuris, manteaux tibétains, vestes de mandarin et pantalons bouffants. ... C'est tout cela, la mode de l'hiver 1977, et bien autres choses encore.

Les grands couturiers se sont, cette année, surpassés.

en talent et en trouvailles de toutes sortes, pour satisfaire le plus grand nombre. La mode n'est ni jeune ni moins jeune, ni courte ni longue, ni pour le jour ni pour le soir. En fait, elle n'est même pas spécialement conçue pour l'hiver, puisque s'il fait froid en Europe, on transpire en Amérique du Sud. C'est une mode tous azimuts, toutes latitudes, tous terrains, pour toutes les femmes qui ont envie de s'habiller comme bon leur semble.

Ampleur

Ce qui caractérise le plus sûrement cette nouvelle mode, c'est que personne n'a lésiné sur l'ampleur ni sur le nombre des pièces de vêtement proposées. On superpose à l'envi chemise sur pantalon, gilet sur chemise, manteau sur le tout, lui-même réchauffé d'un châle, d'une longue écharpe, et plus sûrement encore, d'un immense plaid porté sur l'épaule, à l'écosaise. Il y a de l'avenir pour les fabricants de cou-

vertures, pour peu qu'ils aient l'idée d'en proposer d'ultra-légères (en mohair à carreaux (ou fleuri) de préférence).

Si l'on ne peut trouver de commun dénominateur dans les formes—qui sont tout aussi bien tubulaires que réalisés dans un cercle parfait, qui fait virevolter jupes et manteaux sur cinq mètres d'envergure à l'ourlet—on ne peut non plus parler de couleurs. Elles sont toutes présentes, sourdes et empruntées à la terre, aux bois, aux feuillages d'automne, ou éclatantes et primaires: bleu, rouge, jaune, avec des éclairs blancs et des sous-jacentes noires ou brunes. Les décors? Géométriques ou fleuris, des rayures aussi bien que des carreaux, des fleurettes ou des bouquets géants, des mosaïques et des cristaux.

La laine et la soie se partagent la vedette avec des mohairs arachnéens, des velours de laine moelleux, crémeux, des tweeds travaillés,

des tricots reliés, des jerseys impalpables et des crêpes satins, ou georgette, de la mousseline imprimée ou peinte à la main, de la faille, de la dentelle, du satin lourd ou dansant, du velours matelassé, rebrulé, incrusté d'or ou d'argent.

En soirée

Le soir est souvent noir avec de longs tailleurs de velours à jupes chez Chalen,

pantalons chez Dior, de grandes robes de faille, très fin de siècle chez Saint-Laurent, des fourreaux asymétriques rebrulés de guirlandes multicolores et décadentes chez Paco Rabanne, des tailleurs-pantalons de voyous chez Per Spook, des habits à la française, avec collette bouffante, chez Laroche, de grands châles à l'espagnole chez Givenchy, des transparences de mousseline chez Balmain, des jupes dansantes chez Fé-

raud. Mais la couleur éclate aussi avec une prédominance pour les tons cuivrés, les rouges profonds, les bleus "gitanes", le jaune d'or, le vert intense, les parmes et les prunes.

On aura le choix entre le manteau-cape et la redingote ajustée, la robe-chemisier ou paysanne, la chemise de grand-père ou le petit caraco boutonné, la jupe tubulaire ou parapluie, l'escarpin à

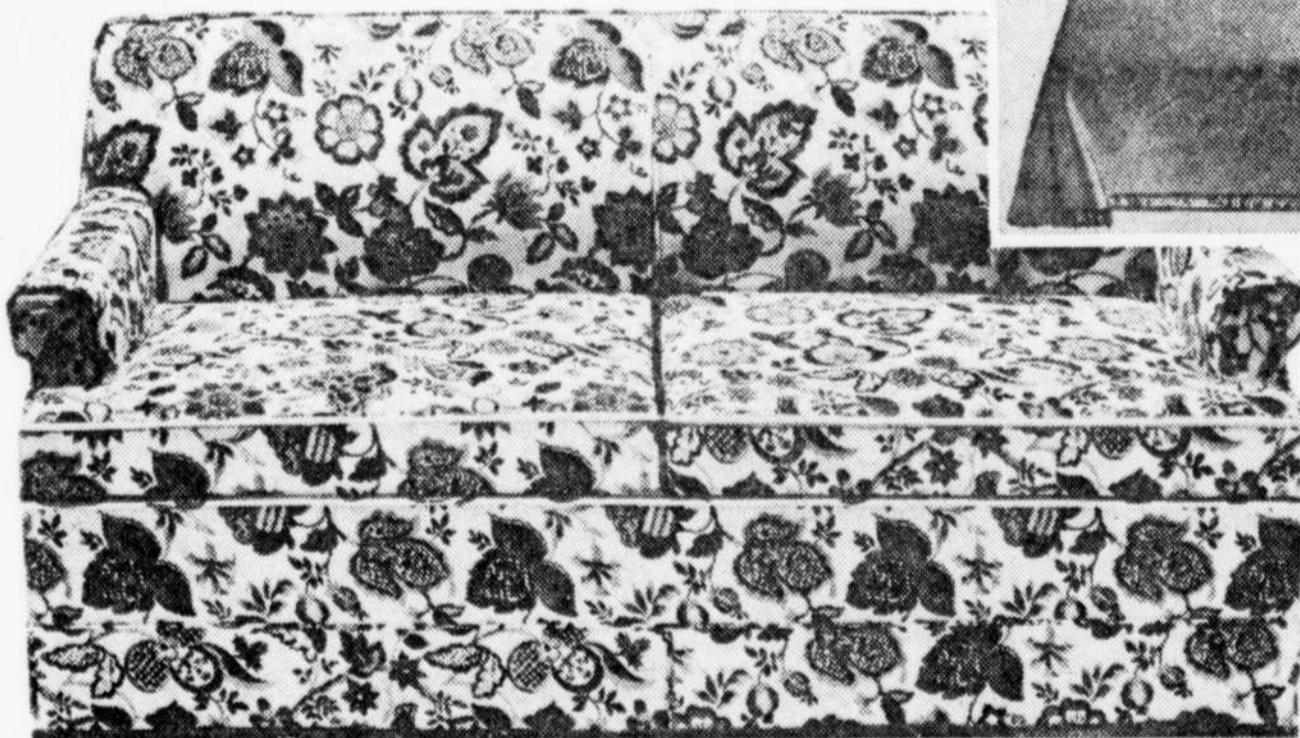
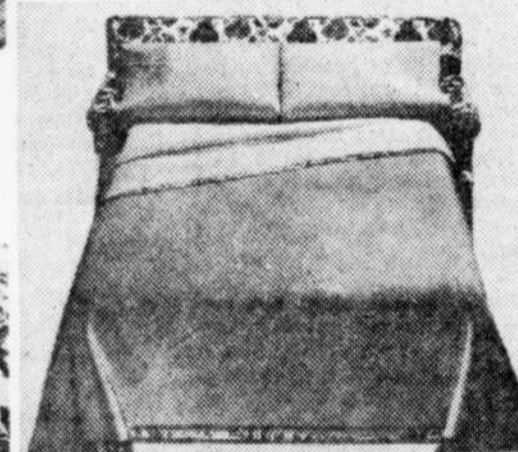
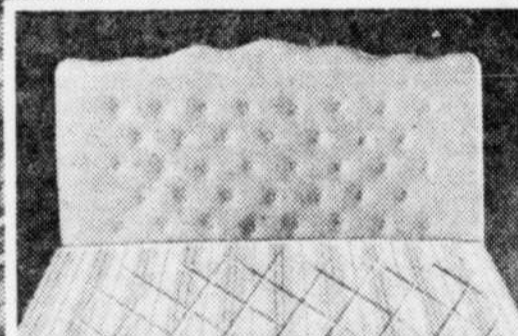
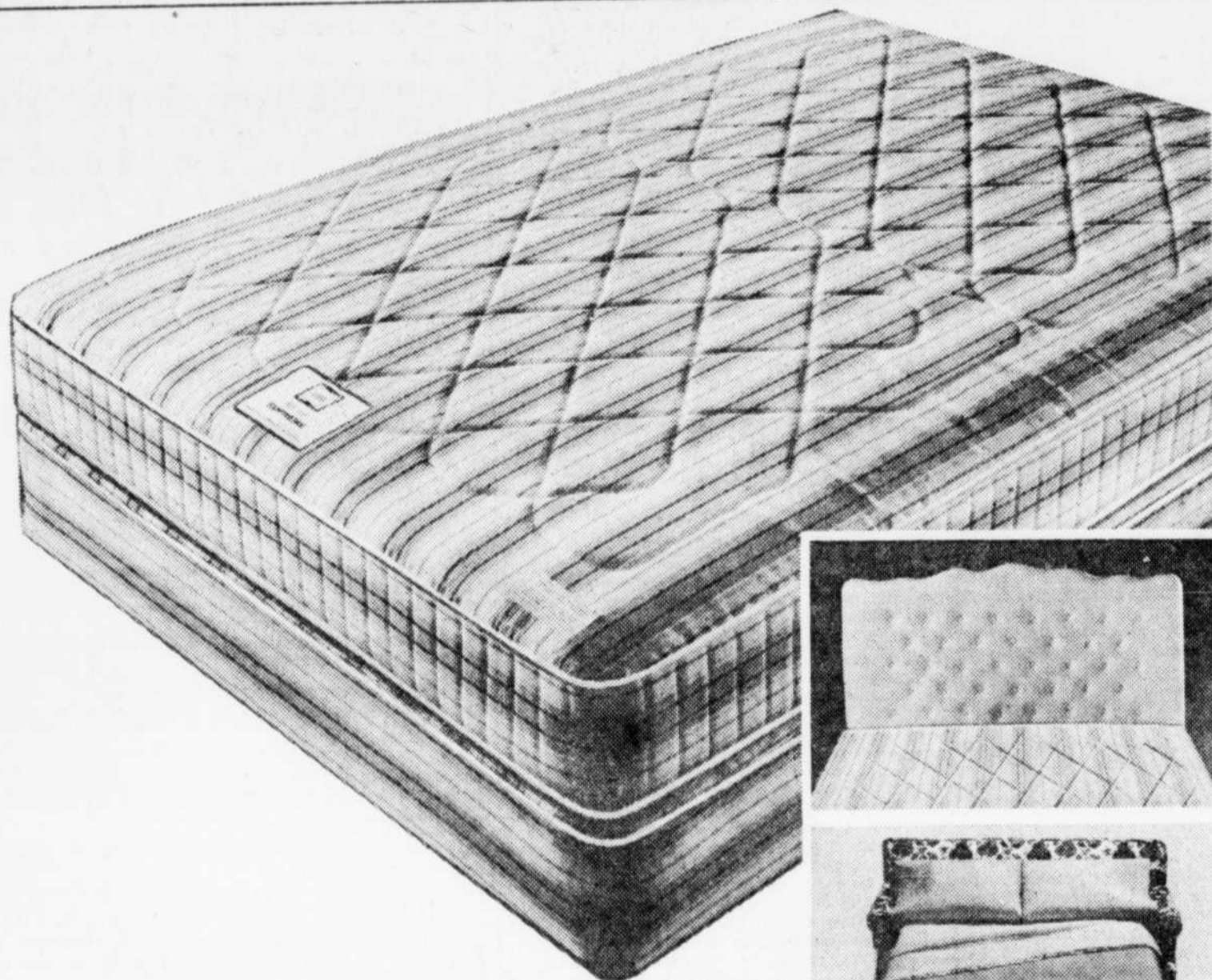
galon aiguillé ou la botte cavalière, le bottillon 1900 ou la bottine à revers mousquetaire.

Les poches, immenses, remplacent les sacs. Sur la tête, le béret de laine au crochet, la calotte tricotée (points variés au choix) où l'immense feutre cache les yeux ou dégage le front selon que l'on veut jouer "les Chouans" ou "les trois mousquetaires".

Quant aux accessoires, on n'aura que l'embarras du choix: ceintures de panthère griffées de diamants chez Scherrer, ceintures de chaîne dorées chez Chanel, cabochons d'oreilles géant (enveloppant tout le pavillon) chez Serge Lepage, plume unique et immense, époussetant les lustres, piquée à l'avant du front chez Saint-Laurent, jarretière fleurie chez Laroche, ruban de cou piqué de plumes de pintade chez Ungaro.



Des peaux de renards jetées sur une robe à volants, avec une toque et des gants garnis de fourrure de même espèce. Une partie de la collection présentée par Chambert.



Des levers plus alertes grâce aux ensembles "hôtel" de Sealy

Format jumeau 3'3"

Prix Eaton
134⁹⁹ l'ens.

Deux places 4'6"

154⁹⁹ l'ens.

"Queen" 60" x 80"

204⁹⁹ l'ens.

"King" 78" x 80"

339⁹⁹ l'ens.

Les ensembles "hôtel" de Sealy. La qualité de leur fabrication satisfiera même les plus exigeants. Matelas recouvert de toile de coton épaisse à rayures, traité pour résister à la flamme; piqué à une épaisseur de polymousse. La nappe de soutien est faite d'un jeu de ressorts hélicoïdaux. Le sommier assorti assure stabilité et fermeté. (271)

Tête de lit à assortir

Formats

Prix Eaton

Jumeau

21.99 ch.

Deux places

29.99 ch.

"Queen"

39.99 ch.

"King"

59.99 ch.

Bien choisi pour assortir aux ensembles décrits ci-haut. Modèle recouvert de vinyle blanc et coussiné de mousse de polyuréthane. Monture de bois franc. (271)

Pratique canapé-lit "Rosemount" de Sealy

Prix Eaton

359⁹⁹

Canapé recouvert de nylon à motif floral, dossier à double bordure, cantonnière à plis droits tout le tour. Coussins réversibles en mousse de polyuréthane recouverts de polyester. Se transforme en lit deux places en un tournemain avec matelas à ressorts. (271)

Eaton, Place Ste-Foy (271)

boutique
Au Printemps

L'air de Paris au Québec, pour réchauffer l'oeil la nouvelle saison venue... Vêtements, accessoires et bijoux de la collection complète Pierre Cardin feront le beau temps cet automne. Au Printemps!

Place Laurier, 2^e étage (face à l'élévateur)
653-0534

Visa et Master Charge



Avec la carte-comptable Eaton, vous pouvez magasiner en personne, par téléphone ou par la poste.

EATON



monsieur québec

par yves bernier

"P'tites vacances" bien tranquilles

Les vacances de juillet, c'est déjà du passé. Il a fallu deux semaines pour s'habituer aux vacances, deux semaines pour en profiter, et c'est déjà fini. "Monsieur Québec" n'est pas allé très loin cette année, il est resté dans la région, quelques jours à la campagne, trois ou quatre jours à faire visiter son Vieux Québec à la parenté venue de Seattle, Etat de Washington, et le reste du temps à travailler dans et autour de la maison. Que voulez-vous, au prix que ça coûte pour engager menuisier ou peintre, on en profite pour le faire soi-même. C'est extraordinaire l'argent que l'on épargne, et on n'a pas de remords quand on fait ce travail durant les vacances de la construction. On a profité à plein du 10e Festival d'été de Québec (un succès énorme, n'est-ce pas?). L'Aubergine de la Macédoine logeait tout près de chez nous, et tous les jours, on les voyait arriver dans leur vieux camion tout neuf de peinture fraîche, en costumes, avec leurs instruments. Puis, certains soirs, on a fait quelques boîtes, rencontré des copains autour d'une bonne bière attablés à l'un des nos cafés-terrasses. Des "p'tites vacances tranquilles"...

Julie et son journal

Julie Morasse a 13 ans. Elle habite Les Saules, et a décidé d'écrire au SOLEIL, non pas au rédacteur en chef, mais au journal lui-même:

Cher SOLEIL,

Je pense pas mal souvent à toi. Puis, j'ai remarqué que plus je pense à toi, plus je m'aperçois que t'es pas mal chanceux d'être un journal si connu! Tu n'y songes peut-être pas toi, à toutes ces personnes qui te lisent à tous les jours; en prenant son café, au bureau pour arriver plus vite à 5h, ou même dans son lit, avant de dormir, et rêver aux vacances, aux sports, à la politique, aux décès, etc... Enfin, avec tous ces chroniqueurs, ces chercheurs, ces voyageurs, ces imprimeurs, ces photographes, ces journalistes, ces porteurs, et même ces camelots, (ça en fait du monde!) tu peux être vendu chez nous, désiré, attendu, lu, critiqué, aimé et en plus tu sers à informer le monde sur ce qui se passe un peu partout.

Je t'écris pour te féliciter de ton succès, pour remercier tous ces gens qui travaillent à ta sortie 6 jours sur sept, et pour t'avouer que bien d'autres journaux t'envient.

D'une lectrice et admiratrice, Julie Morasse 13 ans, Québec

"On n'est pas nombreux"...

Le slogan de la boîte: "On n'est pas nombreux, on peut se la montrer", dit la carte de visite de Jean-Pierre et Gilles, les deux patrons de la Boîte Chez Martin. Une petite boîte de plus en plus sympathique et intéressante. Il y a toujours un artiste invité, chansonnier ou interprète. Dans ce sous-sol, au coin de Turnbull et St-Cyrille, les

clients s'installent autour du piano ou dans des fauteuils profonds et confortables. Si la vedette, comme André Dutil, jusqu'au 14 août, fait marcher son public, c'est formidable, tout le monde claque des mains, chante en chœur dans cette atmosphère intimiste. Dutil a un répertoire très varié, il interprète nos meilleurs chansonniers, fait un pot-pourri de vieux succès français et américains, et tard en soirée il vous sort ses perles du folklore épique.

Une bonne partie de balle-molle

Un beau soir d'été où vous prendrez une marche dans St-Jean-Baptiste, ou dans Montcalm, arrêtez-vous au parc St-Mathieu, coin Salaberry et Simard. Vous avez des chances de voir une bonne partie de balle-molle. Vous ne serez pas tout seul à encourager les joueurs. Une centaine de spectateurs remplit les gradins de bois bien entretenus, une meilleure assistance, toutes proportions gardées, qu'aux parties des Métros, et c'est gratuit. Pendant à peu près une heure, vous pourrez crier pour l'un ou l'autre club, l'équipe du Lutin qui boit, par exemple, ou celle du Refuge. Des arbitres féroces qui vous disqualifient un joueur pour avoir proféré un juron, parfois de très bons lanceurs, quelques frappeurs, et beaucoup d'enthousiasme: le sport pour le sport, quoi!

Le Jeune Barreau

C'est Me Jean-Yves Desjardins qui vient d'être élu président du conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec, pour l'année 1977-78. Il sera secondé de Michel Bouchard et Réjean Blais, vice-présidents, Raymond Beaudoin, secrétaire, et Vital Lévesque, trésorier.



A l'aventure aux îles

Le mois d'août, c'est encore le temps des vacances, le goût de partir à l'aventure. Jean-Roch Durand, 20 ans de Beauport, veut changer d'air. "Les îles, ça fait longtemps que j'entends parler, et ça doit être pas mal différent de Québec, même si c'est dans la province", nous raconte-t-il. Il nous parle évidemment des Îles-de-la-Madeleine où il a un copain, steward à bord des bateaux. L'aventure c'est aussi un mode de transport différent du touriste ordinaire. Jean-Roch quitte Québec demain en emportant sa bicyclette dans ses bagages. "Je veux découvrir les îles à bicyclette", dit-il, parce que c'est plus intéressant ainsi. On a des chances de connaître mieux un pays quand on le visite à bicyclette. Combien de temps part-il? "Je ne sais pas, tout dépend de ce que je trouverai là-bas; après deux trois semaines de bicyclette, je serai peut-être capable de guider les touristes dans les coins et recoins du paysage." Chose certaine, de cette façon il est assuré de rencontrer les gens, de s'intégrer au milieu plus rapidement. Quand on a 20 ans, partir aux îles, c'est comme Christophe Colomb.

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

647-3266

RESTAURANT LE VENDOME recherche
CUISINIER
Essentiellement avec expérience en cuisine française.
692-0557

PRESSIERS demandés(es)
Pour A.B. Dick, Multi-lith et Platine.
Tél.: 681-5918

OPERATRICE DE PERFORATRICE

LA FONCTION:
Enregistrement des données sur IBM 3742.
EXIGENCE:
Minimum un an d'expérience sur IBM 3742, 129,029 ou toute autre unité d'enregistrement des données.
SALAIRE:
Selon les qualifications;
Communiquer avec Gabriel Lafrance.
PNEUS SUPRA INC.
100, rue Arnaud, Neufchâtel, Qué. G1V 4B7
Tél: 842-0274

REPRESENTANT(E)

Compagnie d'huile à chauffage de Québec requiert les services d'un représentant des ventes au niveau du secteur résidentiel.
EXIGENCES:
— Douze (12) années de scolarité;
— devra aimer travailler avec le public;
— âgé(e) de 23 à 40 ans.
AVANTAGES:
— Salaire et commission intéressante;
— bénéfices sociaux.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Dépt 8873 - Le Soleil

fonction publique municipale

GERANT DE SPORTS

Service des sports et loisirs

NATURE DE L'EMPLOI:
Sous direction, le titulaire est principalement responsable de coordonner et de surveiller l'exécution d'un programme de sports. Il participe à l'élaboration du programme de son district. Il développe et entretient des contacts avec divers organismes, détermine les besoins de la population en matière de sports et collabore à l'amélioration et à l'adaptation du programme de son district. Il est tenu de régler les problèmes d'ordre administratif.
QUALITES REQUISES:
Détenir un diplôme de fin d'études collégiales (CEGEP) en techniques des loisirs, option loisirs sportifs et posséder cinq ans d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec l'emploi. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.
TRAITEMENT: \$16,814 - \$19,244, selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, Edifice "LE VIEUX PALAIS", 155 est. rue Notre-Dame, bureau 125 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. Les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et pour d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.

VILLE DE MONTRÉAL

Projet Baie James Postes au chantier

Les représentants de la Société d'énergie de la Baie James et d'une importante Société de Consultants visiteront bientôt la région de Québec, dans le but de rechercher des candidats pour combler les postes suivants:

COMMIS

- Formation de niveau secondaire ou l'équivalent.
- Connaissance de la dactylographie.
- Une expérience d'au moins deux (2) ans dans le travail de bureau.

ARPENTAGE

HOMMES D'INSTRUMENTS

- Formation spécialisée ou de niveau secondaire, plus une expérience pertinente d'au moins deux (2) ans: relevés d'angles, élévation, points, contours, etc.; calculs des superficies, triangulations, polygones, etc.; implantation des points de repère et axes préliminaires; calcul des quantités; entretien des instruments et surveillance.
- Les candidats devront se soumettre à des tests, pour déterminer le grade.

INSPECTEURS

- Fonctions:**
- Surveiller et inspecter les travaux de construction de ponts, digues, barrages, routes et autres ouvrages de génie pour s'assurer qu'ils sont conformes aux plans, devis, contrats, etc.
- Exigences:**
- Formation de niveau secondaire ou technique de niveau collégial.
 - Expérience pertinente de deux (2) ans minimale.

RECEVEUR - EXPEDITEUR

- Fonctions:**
- Choisir le mode d'expédition.
 - Vérifier les quantités, désignations, etc. des envois et réceptions en comparant avec les documents, factures ou autres.
 - Choisir les contenants et les identifier.
 - Noter les marchandises manquantes et détériorées et surveiller le chargement et le déchargement.
- Exigences:**
- Formation de niveau secondaire ou l'équivalent.
 - Expérience pertinente de trois (3) à quatre (4) ans.

Les candidats intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 10 août 1977, au CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU QUEBEC, le plus près ou au:

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU QUEBEC,
76 ouest, rue St-Vallier,
Québec, P. Qué.

GERANT D'IMMEUBLES

Personne demandée pour gérer important complexe à appartements. Les tâches consistent en la surveillance du personnel, entretien des édifices, contrôle du budget. Expérience antécédente dans ce domaine essentielle. La connaissance de l'anglais serait un atout. Salaire intéressant. Faire parvenir curriculum vitae à:
FIDINAM CANADA LTEE
M. J. Labarre
1426, de la Montagne, 3e étage, Montréal, Qué. H3G 1Z3

PROFESSEURS BAIE JAMES

La Commission Scolaire du Nouveau-Québec recrute des professeurs pour la Baie James.

L.G. 2-RADISSON

MUSIQUE (1 poste)
Secondaire 1 à V (secteur francophone et anglophone).

L.G. 3-SAKAMI

EDUCATION PHYSIQUE ET BIOLOGIE (1 poste)
Secondaire.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— légalement qualifié (M.E.Q.);
— expérience pertinente dans l'enseignement;
— aptitude à vivre dans un milieu isolé.

CANIAPISCAU

BIBLIOTECHNICIEN-MAGASINIER (1 poste)

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme de niveau collégial;
— expérience pertinente à la fonction;
— aptitude à vivre dans un milieu isolé.

Salaires et bénéfices sociaux selon les ententes provinciales plus allocation spéciale.
Les personnes devront communiquer avant le 8 août 1977 par téléphone au:

Service du personnel
COMMISSION SCOLAIRE DU NOUVEAU-QUEBEC
(418) 658-0010
2900, des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, Qué. G1V 1Y4

Directeur de succursale-vie

Une importante compagnie d'assurance-vie est à la recherche d'un directeur de succursale à Québec.

Le candidat choisi sera de préférence un Assureur-vie agréé avec plusieurs années dans la vente de l'assurance-vie. Il a un solide record de recrutement ainsi qu'une bonne expérience dans l'administration comme directeur adjoint ou chef d'unité et désire plus de responsabilités pour augmenter son revenu.

La rémunération est négociable et offre un généreux programme d'avantages sociaux.

La Compagnie, d'envergure internationale, a connu une croissance constante au Canada depuis plus de 50 ans.

Pour entrevue, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dépt 8868, Le Soleil



COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHAUVEAU

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN EDUCATION DES ADULTES
(formation générale, mesure et évaluation)
CONCOURS 77-2

NATURE DU TRAVAIL:
Sous l'autorité du coordonnateur du service de l'éducation des adultes, le conseiller pédagogique assume des fonctions de conseil et d'animation pédagogique auprès des autres professionnels et des instituteurs relativement:

- à l'implantation, au développement, à l'évaluation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle adulte;
- à l'évaluation des acquis et du rendement des étudiants adultes.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES:
Le conseiller pédagogique en éducation des adultes se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et l'évaluation du rendement scolaire.

Conformément à la politique établie par la commission, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets. Il a un rôle primordial d'animation pédagogique auprès du personnel enseignant.

Il contrôle les résultats de l'application des diverses méthodes et évalue le progrès des étudiants adultes principalement en fonction de ces méthodes.

Il assiste et anime le personnel des centres de formation quant aux contenus des programmes, aux méthodes d'enseignement et aux modes d'évaluation.

Il voit à l'application des normes concernant le système de reconnaissance et le système de mesure et d'évaluation. Il conseille le personnel dans la production et l'utilisation du matériel d'évaluation.

Il voit à répondre aux besoins d'évaluation des étudiants des services des cours par correspondance, des autodidactes ou de tout adulte non inscrit sur des cours officiels.

Il peut conseiller en particulier sur l'achat d'équipement et de matériel didactique, sur des questions relatives au développement pédagogique, sur les besoins en personnel pédagogique et sur les programmes de perfectionnement dudit personnel. Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences de l'éducation avec option appropriée. L'expérience pertinente dans le domaine de l'éducation des adultes sera considérée.

Toute personne qui satisfait aux qualifications requises et intéressée à occuper éventuellement ledit poste est priée de faire parvenir sa candidature, accompagnée de son curriculum vitae, le ou avant le 15 août 1977, à:

C.S.R. Chauveau
1, avenue Chauveau
Neufchâtel, Québec
Attention: Directeur des services du personnel

faits divers

Le gouvernement devrait supprimer ce qui empêche Daigneault de remplir son mandat

CHOIX COMPLET
Fenêtre Super Bellevue
Fenêtre canadienne
Porte intérieure
et extérieure, etc.

Plus de 1500 fenêtres
et 1500 portes
disponibles.

Exemple:
Châssis Super Bellevue Complet 3' x 3'

\$39⁰⁰ chacun

Exemple:
Ensemble comprenant 2 portes avec cadre

\$128 Canadien

\$105 Panoramique

Grand choix de fenêtres canadiennes fabriquées en cèdre avec vitres THERMOS

Prix défiant toute compétition.
Téléphonez ou passez nous voir.

Service de livraison rapide.

Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

CHARGEX

MODERN PLYWOOD LTD.
1255, avenue Courcellette,
Val-Bélair, Québec.

Ouvert jeudi, vendredi
soir et samedi.

842-1911

MONTREAL (PC) — Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, s'est permis en fin de semaine un commentaire acerbe sur l'éventuelle démission du directeur de la police métropolitaine, M. René Daigneault.

"Le gouvernement, a-t-il dit, ne doit pas sacrifier M. Daigneault mais lui donner les outils nécessaires pour qu'il puisse véritablement di-

riger le service de police le plus important du Canada."

Selon M. Hanigan, Québec devrait, dans sa réforme du système policier montréalais, supprimer les entraves qui ont empêché M. Daigneault de remplir son mandat. Pour M. Hanigan, l'une des plus grosses entraves au travail du directeur de la police est le Conseil de sécurité publique, dont le projet de loi 57 déposé par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, recommande une reformulation profonde.

M. Daigneault avait par ailleurs, sur les ondes de Radio-Canada, jeudi dernier, déclaré que lors d'une rencontre le 12 juillet dernier avec M. Bédard, ce dernier lui aurait dit que son départ et celui du président du Conseil de sécurité publique, M. Paul-Emile Lécuyer, profiteraient à la bonne marche de l'administration de la police de la CUM.

M. Daigneault ajoutait dans cette déclaration que bien qu'il ait été question de sa démission, la date n'en avait pas été fixée et ne l'était pas encore jeudi.

M. Daigneault s'estime victime d'une campagne de salissage. Il concluait son message radiophonique en rappelant qu'il a déclaré, en juin dernier, après la publication du rapport Dagenais, où il est dit qu'il manque de leadership et qu'il sclérose le service de police, qu'il démissionnerait si l'on ne pouvait découvrir la cause du malaise qui existe présentement au sein de la police de la CUM.

44 mm de pluie en 45 minutes

(PC) — Les habitants du sud-ouest de l'Ontario évaluaient, hier, l'étendue des dégâts causés par un orage, qui n'a pourtant duré que 45 minutes.

Mais en ces trois quarts d'heure, la perturbation a déversé 44 millimètres de pluie à l'aéroport international de Toronto.

Des rafales de vent de 55 milles à l'heure ont déraciné des arbres, provoquant des pannes d'électricité à Gode-rich, Bayfield, Clinton, Mount Carmel, Dashwood, Zurich, Grand Bend, Barrie, Orillia, Stroud, Orangeville et Alliston.

A Sauble Beach, une jeune fille a été frappée par la foudre et elle est hospitalisée.

Les éclairs ont également mis le feu à une grange, près d'Owen Sound.

M. Daigneault recommandait en juin, rappelés-le, que la commission d'enquête dirigée par Me Jacques Dagenais, poursuive son investigation, menée auprès de nombreux policiers de la CUM.

M. Hanigan, pour sa part,

estime que M. Daigneault est un directeur de police compétent et intègre. Il rappelle qu'à la demande des autorités, M. Daigneault a complété un plan de répartition des ressources humaines et physiques — la commission Dagenais disait que ces ressources étaient mal utilisées, au dire des policiers — plan qui

a reçu tous les éloges possibles.

M. Hanigan conclut en disant qu'il serait illogique de limoger M. Daigneault au moment où son plan doit entrer en vigueur, surtout si tout le monde, le ministre de la Justice le premier, reconnaît la compétence et l'honnêteté de M. Daigneault.



Triste dénouement

Le cadavre d'un homme a été découvert hier matin, vers 11h30, dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, le long du boulevard des Grèves, près du quai des Cimenteries Saint-Laurent. Les enquêteurs de la police des Ports nationaux présumant qu'il s'agit du même individu qui est tombé la semaine dernière du traversier Desjardins, reliant Québec à Lévis. Agé de 34 ans, l'homme suivait des traitements psychiatriques.

La Pacer d'AMC

Si vous ne possédez pas une Pacer, c'est probablement parce que vous n'en avez jamais conduit une!

Il suffit d'un coup d'œil pour se rendre compte de l'aspect unique de la Pacer familiale. Sa grande largeur n'est qu'une des caractéristiques qui lui donnent son allure si particulière.

Nous n'avons pas construit les modèles Pacer familiale et sedan seulement pour qu'ils aient l'air différent. Nous avons voulu vous donner une voiture incomparable qui allie le confort et la facilité de conduite à l'espace d'une intermédiaire. Pour apprécier ces avantages, il faut vraiment être au volant d'une Pacer.

Prenez place... Quel confort dans ce large habitacle! Filez maintenant en ville et voyez comme elle se manœuvre bien grâce à son court empattement. Puis accélérez sur la grand-route pour constater la stabilité et la conduite précise que lui procurent sa voie large ainsi que sa direction à pignon et crémaillère.

Si la Pacer est une voiture intéressante à conduire, ce n'est pas seulement à cause de l'espace, de sa largeur et de son confort; une foule d'autres caractéristiques font l'agrément de quiconque en devient propriétaire.

Par exemple, sa porte extra-large du côté



du passager, qui facilite l'accès à cette voiture... sa visibilité remarquable... son large hayon qui permet d'accéder facilement à la plate-forme arrière et sa banquette arrière escamotable qui vous donne plus d'espace de chargement.

La Pacer 1977 est appuyée par le Pro-



gramme de Protection de l'Acheteur II, exclusif à AMC. Ce programme comporte une garantie de 2 ans/24 000 milles sur le moteur et le rouage d'entraînement, ainsi qu'une garantie de 1 an/12 000 milles sur toutes les autres pièces de la voiture (sauf les pneus); cette garantie vaut à compter de la date de livraison de la voiture ou



de la date où elle a été utilisée pour la première fois, selon la première éventualité.

Passez voir le concessionnaire American Motors le plus près de chez vous. Faites l'essai d'une Pacer dès aujourd'hui. Si vous désirez une Pacer bien à vous, il vous facilitera grandement les choses.

Certaines pièces d'équipement illustrées sont livrables moyennant supplément.

AMC PACER

POURQUOI
ROBERT LAFORCE
est-il le
LUNETIER numéro un ?

SERVICE — QUALITE
SATISFACTION



LA COMMISSION REGIONALE JEAN-TALON
SI VOUS DEMENAGEZ!!! SI VOUS EMMENAGEZ!!!

Contactez-nous rapidement pour nous informer de l'arrivée ou du départ de vos jeunes en vue de nous permettre de faire à temps les préparatifs nécessaires pour septembre prochain.

Pour l'enseignement secondaire:
COMMISSION REGIONALE JEAN-TALON
335 ouest, 76e Rue, Charlesbourg, tél: 628-3130

Pour l'enseignement élémentaire:
COMMISSION SCOLAIRE CHARLESBOURG
7260 boul. Cloutier, Charlesbourg, tél: 628-6228
(St-Rodrigue, Charlesbourg, Charlesbourg ouest)

Pour l'enseignement élémentaire:
COMMISSION SCOLAIRE DES ILETS
6275 des Violettes, Orsainville, tél: 628-2162
(Orsainville, Charlesbourg est
Notre-Dame-des-Laurentides,
Stoneham, Lac-Beauport, Lac-St-Charles).

**AVEZ-VOUS UN VIEUX
MANTEAU DE FOURRURE ?**

Faites confectionner
un chaud manteau d'hiver
doublé de votre vieux
manteau de fourrure

**SEULEMENT
\$350**

Apportez votre vieux manteau de fourrure maintenant et vous aurez votre nouveau manteau à l'automne!
Choix de plusieurs modèles nouveaux en tweed, worsted, tissus camel hair et aussi en popeline, dans les tons de brun, tan, camel, vert. Venez voir ça au 2e étage.

525-4841
CONFECTION POUR DAMES LOCAL 30

laliberté



Trois personnes sont accusées du meurtre d'un garçon de 12 ans trouvé sur le toit d'un immeuble à Toronto

TORONTO (PC) — Le corps d'un cirneur de 12 ans, disparu depuis jeudi, a été trouvé, hier, sur le toit d'un immeuble de la rue Yonge abritant

un salon de massage et une boutique de revues érotiques.

transporter de l'équipement photographique.

trois ont été cueillis par la police provinciale à leur descente de train, à Sioux Lookout, Ont., où ils ont été écroués.

"Donnez-moi ce travail, je veux gagner cet argent", a répondu Manuel à l'inconnu.

Pour aider leurs parents

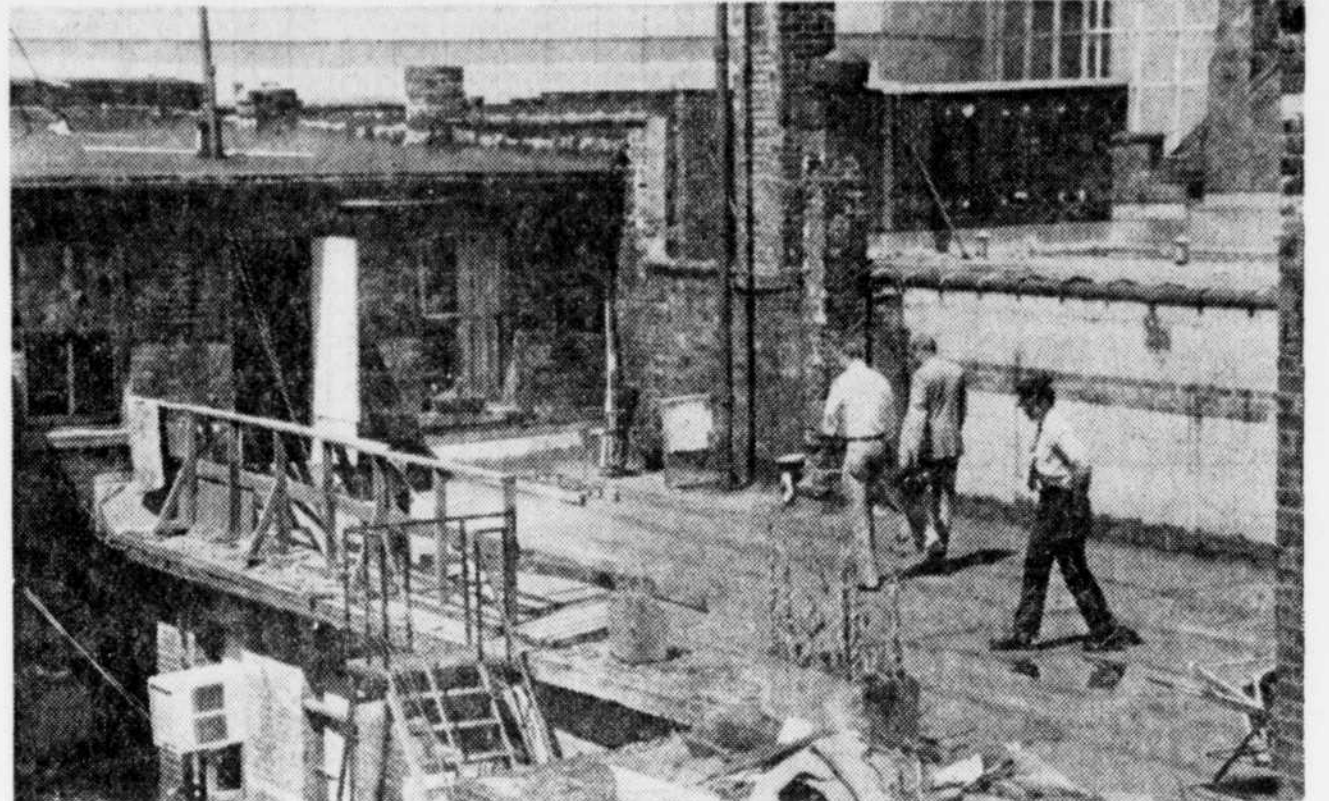
Les enfants avaient pris l'habitude, depuis un mois environ, de descendre sur la rue Yonge pour cirer les chaussures des passants. Ils remettaient leurs gains de la journée, quelque \$35, à leurs parents.

La police a brisé la porte de verre du salon de massage pour pouvoir monter sur le toit de l'immeuble où le corps a été trouvé.

A l'entrée de l'immeuble est placée une enseigne au néon où l'on peut lire "Filles sexy, filles sexy". Un autre panneau publicitaire annonce "films spéciaux, revues érotiques, etc."

La police a arrêté un travailleur de la construction, Saul David Betesh, 27 ans, sous l'accusation de meurtre. Ont également été arrêtés Albert Wayne Kribs, 41 ans, Joseph Wood, 26 ans, et Werner Gruener, 28 ans. Tous

D'après la police, un homme s'est présenté dimanche soir dans un commissariat en disant qu'il savait quelque chose au sujet du garçon disparu.



Des policiers passent au peigne fin le toit où fut trouvé le corps du cirneur.



La victime, Manuel Jaques.

Selon la police torontoise, quatre individus—trois d'entre eux travaillant au salon de massage—ont été accusés du meurtre du jeune Manuel Jaques.

Le frère de Manuel, Luciano, âgé de 13 ans, a déclaré être allé jeudi au centre-ville en compagnie de Manuel et d'un ami pour gagner quelques dollars en cirant des chaussures.

Un homme s'est approché des enfants et a raconté à Manuel qu'il pouvait lui offrir un job pour lequel il recevrait \$400 en deux jours. L'individu aurait été disposé à payer \$35 l'heure pour

Enquête sur un vol de \$20,000

Des détectives de la sûreté municipale de Sainte-Foy enquêtent sur un vol qui aurait rapporté à ses auteurs environ \$20,000.

Le forfait, commis dimanche, aurait eu lieu dans une résidence privée, située sur le boulevard Les Joies, à Sainte-Foy. Les malfaiteurs auraient profité de l'absence des propriétaires pour vider le coffre-fort de son contenu.

Un vol à main armée a été perpétré dimanche matin, vers 4h, à l'entrée de la

banque Toronto-Dominion sur la rue de la Jonquière à Québec.

Un employé du restaurant Gogo Pizza s'appropriait à effectuer un dépôt lorsqu'il fut intercepté par un individu armé, qui le somma de lui remettre le montant des recettes de la nuit.

La valeur du vol se chiffrait à environ \$1,000. Quelques coups de feu auraient été tirés par le malfaiteur en fuite, mais fort heureusement personne n'a été blessé.

Trois Montréalais accusés de fraude

L'enquête pour cautionnement des trois Montréalais Jacques Desjardins, Raymond Boyte et Jerry Purdy, contre lesquels pèsent six chefs d'accusation de fraude, a été fixée à demain.

C'est la décision qu'a rendue hier le juge Carle de la cour des sessions de la paix, lors de la comparution des trois individus. Pour la circonstance, Me Narcisse Proulx agissait à titre de procureur des accusés.

Le trio avait été appréhendé vendredi dernier par des policiers de la brigade des enquêtes spéciales de la sûreté municipale de Québec au centre commercial de la Place Fleur-de-Lys. Ils étaient soupçonnés d'avoir trafiqué dans plusieurs boutiques avec des faux chèques de voyage et des chèques volés.

Les trois suspects séjourneront en prison jusqu'à l'audi-

tion de l'enquête. Par ailleurs, ils ont déjà enregistré, par l'entremise de leur procureur, un plaidoyer de non-culpabilité.

Une poursuite

SHERBROOKE (d'après PC) — Le conseiller Roger Gingues poursuit la ville de Sherbrooke pour une somme de \$250,000, à la suite d'une descente de police dans une taverne dont il est copropriétaire. La police de cette ville avait été impliquée dans un conflit de travail avec le conseil municipal durant près de deux ans et la poursuite souligne que le raid était une forme de harcèlement contre un membre du conseil.



Nomination

Dans un réaménagement de ses cadres, la Sûreté du Québec a mandaté l'inspecteur Paul-Émile Blouin au poste d'officier responsable des services administratifs, au niveau du district de Québec.

ANNONCE

VOTRE SANTÉ DÉPEND-ELLE DES RYTHMES DE VOTRE CORPS?

Nous avons tous à l'intérieur de nous-mêmes des "horloges" qui indiquent notre heure biologique. Ainsi, quand nous avons des ennuis, celles-ci se désynchronisent, et notre organisme a plus de difficultés à faire face aux défis extérieurs qui lui sont lancés. Pourquoi notre corps ne peut-il s'accommoder facilement d'un rythme différent? Dans Sélection du Reader's Digest du mois d'août, un article fait le point sur les récentes découvertes scientifiques en ce domaine. Lisez comment la connaissance des rythmes biologiques pourrait faire évoluer les méthodes de traitement du cancer et pourquoi nos victoires sur la nature ont contribué à augmenter les désordres mentaux. Achetez Sélection du mois d'août dès aujourd'hui.

Sept fumeurs sur dix, après essai, sont d'accord pour dire:

Aucune cigarette n'a meilleur goût qu'Export 'A' Lights

Des essais répétés montrent que les fumeurs aiment le goût du "tabac allégé".

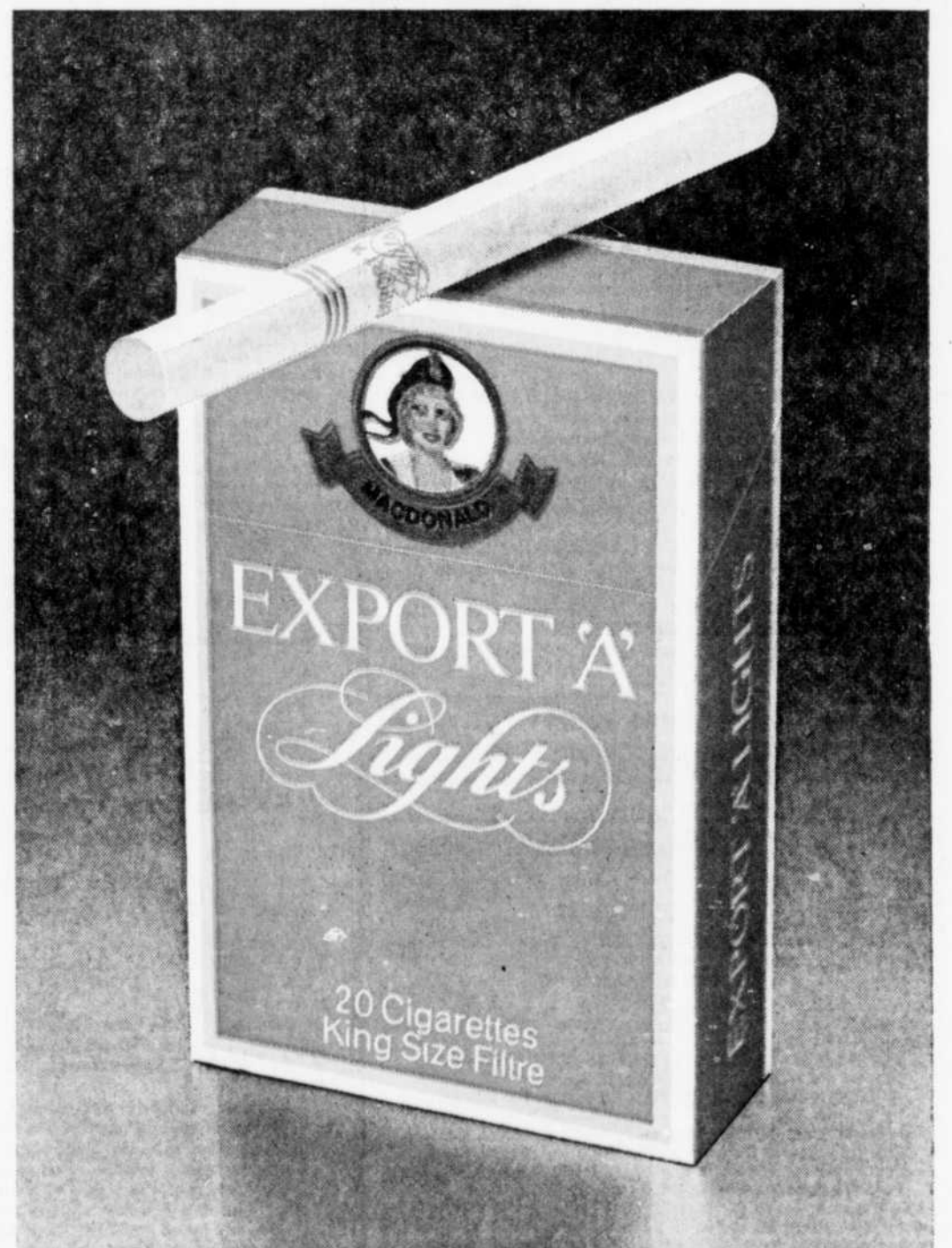
Aujourd'hui, il est possible d'obtenir un vrai bon goût d'une cigarette légère.

C'est ce qu'ont prouvé les recherches effectuées sur la cigarette Export 'A' Lights. La nouvelle cigarette faite de "tabac allégé". Les tabacs les plus fins et les plus savoureux sont maintenant mélangés et allégés comme jamais auparavant. *Toute la saveur que vous recherchez est là, mais aussi surprenant que cela puisse être, la cigarette qui vous l'offre est agréable et légère à fumer.*

Lors d'essais répétés, effectués par une firme indépendante de recherches, Export 'A' Lights reçut un accueil enthousiaste de 70% des fumeurs interrogés. Ils jugèrent que la cigarette Export 'A' Lights est aussi bonne — sinon meilleure — que la marque qu'ils fument habituellement.

Considérant le fait qu'ils comparaient une cigarette légère à toutes les autres cigarettes, vous en arrivez à une conclusion étonnante. *Export 'A' Lights est aussi bonne sinon meilleure que la plupart des cigarettes.*

Si vous recherchez la vraie saveur allée à la vraie légèreté, ne cherchez plus. Fumez une Export 'A' Lights. Son "tabac allégé" en fait une cigarette juste à point.



RÉGULIÈRE ET KING SIZE

La Nouvelle Export 'A' Lights Elle est...à point!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler, 14mg "goudron", 1.0mg nicotine.

La fermeture de la route 132 est due en partie à un conflit ouvrier

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les manifestations qui devaient bloquer la route 132 entre Ste-Florence et Routherville, dans la vallée de la Matapédia n'ont pas eu lieu, mais la Sûreté du Québec continue de demander aux touristes d'emprunter la route 299 entre Ste-Anne-des-Monts et New Richmond, en raison du mauvais état de la route en construction, entre Ste-Florence et Routherville.

Les travaux de réfection de ce tronçon de route sont en

effet arrêtés depuis le début de la semaine dernière, en raison d'un conflit entre l'entrepreneur Lauréat Giguère, filiale de la firme Beaudet et Marquis, de Québec, et l'Association nationale des camionneurs artisans Inc., (ANCAI), d'une part, et le syndicat des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ, d'autre part.

L'ANCAI

Pour sa part, l'ANCAI réclame l'exclusivité du chantier, alors que la firme Lauréat Giguère engage cinq camions de 10 tonnes, pro-

priétés de Beaudet et Marquis de Québec, et que de son côté, le syndicat FTQ des opérateurs de machinerie lourde demande qu'on engage des opérateurs de la région plutôt que des opérateurs venus de Québec.

Les parties en cause ont tenu hier après-midi des séances de négociation aux bureaux du ministère du Travail, à Rimouski, mais jusqu'à maintenant, aucune entente n'est encore survenue.

Hier avant-midi, des représentants des syndicats avaient sollicité la participa-

tion des citoyens des municipalités avoisinantes pour la manifestation qui devait bloquer la route, mais selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, guère plus d'une

trécentaine de personnes se sont présentées sur le chantier, et tout s'est déroulé dans l'ordre.

La Sûreté avise cependant

les touristes qu'à cet endroit la route est très mauvaise sur une distance d'environ huit milles, où l'on compte pas moins de huit tronçons de route à sens unique.

avis légaux appels d'offres soumissions

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No 200-12-016649-775

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille (Divorces)

SAILLANT, Annette
1240 de la Ronde # 3
Québec, P.Q.

Requérante,

BUSSIERES, Roland
autrefois de la région de Québec maintenant de lieux inconnus,

intimé,

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé, BUSSIERES, Roland, de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans Le Soleil, publié en français deux fois (2).

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district Québec, 39, rue St-Louis, (Chambre de la famille) chambre 514, Québec, P.Q.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A Québec, ce 27 juillet 1977.
Copie conforme
Jacques Fiset
Registraire des divorces

JACQUES FISET
Registraire des divorces

ATTENTION

A tous ceux qui auraient en leur possession des documents ou tout autre objet qui appartiendraient à J.-Donat Beaudoin ou à J.-D. Beaudoin Construction Inc., voir à les remettre IMMEDIATEMENT au bureau de Me Robert Lafrenière, sous peine de sanctions judiciaires.
Adresse: 1405, apt. Morici, block 8
Signé J.-Donat Beaudoin

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX APPEL D'OFFRES

Projet: 77-79
Réfection d'une partie de la côte Gilmore.
PARC DES CHAMPS DE BATAILLE, Québec (Québec)
DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Commission des Champs de Bataille Nationaux
a/s Administrateur des Contrats
Parcs Canada, Région du Québec
Affaires Indiennes et du Nord
1141 Route de l'Église, 1er étage
Case Postale 10275,
Ste-Foy, (Québec)
G1V 4H5
Tél.: 694-7750 (indirect régional 418)
Lieux d'examen des plans et devis:
Association de la Construction
375 rue Verdun, Québec,
Parcs Canada, Région du Québec
1141 Route de l'Église, 1er étage,
Ste-Foy, (Québec)

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse ni aucune des soumissions.
Le Président
Commission des Champs de Bataille Nationaux
Ferland Tremblay
Québec, le 28 juillet 1977.

SUCCESSION LIONEL CHAREST

AVIS PUBLIC est donné que Madame MADELEINE TREPANIER, veuve de Monsieur Lionel Charest, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son époux, Monsieur Lionel Charest, en son vivant, garagiste, demeurant à 1040, rue Eldorado, Val-Beaurivage, Québec, par acte passé devant Me Raymond Belanger, notaire, demeurant et pratiquant à 90, Principale est, St-Etienne, comté de Lévis, sous le numéro 3251 de ses minutes, et enregistré à Québec, le 25 juillet 1977, sous le numéro 882-044.
ST-ETIENNE, le vingt-sept juillet mil neuf cent soixante-dix-sept.
RAYMOND BELANGER,
notaire

ville de SAINTE-FOY avis public

Avis public est par les présentes donné, que lors de la séance du 4 juillet 1977, le Conseil a adopté le règlement "2132", amendement l'article 3.5.8.25 du règlement 1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières concernant les marges d'isolement latérales au secteur de zone RC-11, à l'endroit du lot 82-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy, (rue Chanoine-Scott - quartier Sainte-Foy).
Qu'une copie dudit règlement "2132" a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance; Et que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
Donné à Sainte-Foy, ce 28e jour du mois de juillet 1977.
Le greffier-adjoint de la Ville,
René Damphousse.

COUR SUPREME DE L'ONTARIO

ENTRE: JEAN-MARIE OUELLET requérant -et- GILBERTE OUELLET répondante
AVIS A: GILBERTE OUELLET
Une demande en divorce a été déposée par Jean-Marie Ouellet. Vous pouvez consulter la demande au Greffe de la Cour Suprême de North Bay, Ontario. Si vous acceptez de comparaître ou si vous vous opposez à la demande, ou si vous entrevoiez une autre solution, votre présence ou votre réponse, ou votre réponse et contre-demande doivent être fournies selon les règlements de la Cour. A défaut de votre présence ou réponse, il ne vous sera pas permis d'entreprendre d'autres procédures. Une copie de la demande vous sera adressée si vous en faites la demande par écrit au bureau de la Cour ci-haut mentionnée.
Richard F. Grant,
Avocat et Avoue
P.O. Box 516,
TEMAGAMI, Ontario,
POB 2HO
Avoué du requérant.

IN THE SUPREME COURT OF ONTARIO

BETWEEN: JEAN MARIE OUELLET Petitioner -and- GILBERTE OUELLET Respondent
NOTICE TO: GILBERTE OUELLET
A Petition for divorce has been presented by Jean Marie Ouellet. You may inspect the Petition at the office of the Local Registrar of this Court at North Bay. If you wish to appear or to oppose the Petition, or if you seek other relief, your Appearance or Answer or Answer and Counter-petition must be delivered in accordance with the Rules of Court. In default of Appearance or Answer you will not be entitled to notice of any further proceedings. A copy of the Petition and Notice of Petition will be mailed to you on receipt of a written request addressed to the above named Local Registrar.
RICHARD F. GRANT,
Barrister & Solicitor
P.O. Box 516,
TEMAGAMI, Ontario,
POB 2HO
Solicitor for the Petitioner.

APPEL D'OFFRES MUNICIPALITE DE ST-REDEMPTEUR

PROJET: M0-76-21 M03-77-43 M03-77-44
Des soumissions seront reçues par la Municipalité de St-Rédempteur pour l'exécution de travaux de bordures de rues et de pavage sur environ 13,800 pieds linéaires de rues dans les développements Barmaco, Maurice Bilodeau et Coteau Chevreuil.
Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents nécessaires à la soumission au bureau des Ingénieurs-conseils Beaulieu, Poulin, Robitaille & Associés, 3333, boulevard Hamel, Les Saules Québec 8, moyennant un dépôt de (\$25) vingt-cinq dollars entièrement remboursable à celui qui auront présenté une soumission conforme et qui auront retourné les plans en bonne condition au plus tard quinze (15) jours après la date d'ouverture des soumissions.
Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:
1- Bon de garantie de (10) dix pour cent du montant de la soumission, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.
2- Autorisation de signer au nom de la compagnie.
3- Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas.
i) garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission;
ii) garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission;
iii) garantie d'entretien de 10% du montant de l'estimation finale, pour une période de deux (2) ans.
Les soumissions seront reçues avec mention du projet, au moyen des enveloppes fournies à cet effet à:
Municipalité de St-Rédempteur
30, rue de l'Église
St-Rédempteur, Cité Lévis
avant 17:00 heures, lundi le 15 août 1977.
Les soumissions seront ouvertes à 19:30 heures, le même jour et au même endroit. Les soumissionnaires pourront assister à l'ouverture.
La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.
Henri-Louis Beaudoin
Secrétaire
St-Rédempteur, le 1er août 1977.



APPEL D'OFFRES SERVICE DE L'AQUEDUC

Avis public est, par les présentes, donné que des offres cachetées, ensoignées: "Devis et appel d'offres pour la pose et la fourniture des conduites d'aqueduc et d'égouts en plus de l'infrastructure de rues dans les développements domiciliaires Cimon Immeubles Inc., district Les Saules; Ville de Québec (rue Verlaïne), district Les Saules; Mo-De Construction Inc., district Les Saules, (environ 8,000 pi. lin. de rues et 9,000 pi. lin. de conduites)" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à mardi le 16 août 1977, à 11h (heure avancée de l'est). Le bureau du Greffier est fermé entre 12h et 14h.
Les intéressés peuvent se procurer les plans, devis et formules de soumission en s'adressant au secrétaire du service de l'Aqueduc, 1125, chemin de la Canardière, Québec.
Un dépôt de VINGT-CINQ (\$25) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.
La Ville de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Dépôt de soumission exigé: chèque certifié de \$100,000 ou un cautionnement de garantie (bid bond).
LE GREFFIER DE LA VILLE
Me PIERRE-F. COTE, C.R.
QUEBEC, le 15 juillet 1977.

appel d'offres

PROJET: AMEUBLEMENT DE SUCCURSALES (ÉTAGERES, COMPTOIRS ET PARTITIONS)

DOSSIER: SP-134

Des soumissions pour l'ameublement de trente (30) succursales seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 17 août 1977, au siège social de la Société des alcools du Québec, 905, Delorimier Montréal, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document d'appel d'offres est disponible au service des achats/matériel, fournitures et services pour projet «mobilier de succursales» aux adresses suivantes:

Division de Montréal 905, Delorimier Montréal, Qué. H2K 3V9
Division de Québec 2900, Einstein Québec, Qué. G1K 7N3

Seules les sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et la soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.



APPEL D'OFFRES CAISSE POPULAIRE DE ST-BERNARD

AGRANDISSEMENT ET RENOVATIONS
ARCHITECTES: Caouette et Vachon, 570 nord, rue Notre-Dame, Thetford Mines, P.Q.
INGENIEURS EN STRUCTURE: Bernier, Bouchard, Marchand & Chouinard, 4855, 2e Avenue ouest, Charlesbourg, P.Q.
INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE: Angers, Drouin & Associés, 2750 Chemin Ste-Foy, Québec, P.Q.

La Caisse Populaire de St-Bernard demande par les présentes aux entrepreneurs généraux des soumissions pour les travaux de construction d'un agrandissement et de rénovations à son immeuble.

Les plans, les devis, les documents contractuels et tout autre renseignement pourront être obtenus au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent (\$100.00) dollars remboursable sur retour des documents.
Les soumissions des entrepreneurs généraux devront être accompagnées d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de trente (30) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre à l'ordre du propriétaire au montant de vingt mille dollars (\$20,000.00).
A la signature du contrat, le chèque visé ou le cautionnement de soumission devra être échangé contre un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à 50% du montant du contrat.

Les soumissions des entrepreneurs généraux, complétées en trois (3) exemplaires, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Caisse Populaire, jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 22 août 1977, pour être ouvertes le même jour, à 20:00 heures, au même endroit.

Les soumissions des sous-traitants, déposées dans des enveloppes cachetées et adressées aux entrepreneurs généraux avec copie pour l'architecte et copie pour le propriétaire, accompagnées d'une résolution autorisant le signataire à présenter la soumission et deuxièmement d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, l'un ou l'autre émis à l'ordre du propriétaire pour le montant indiqué ci-dessus, seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec, 375 rue Verdun, Québec, le 17 août 1977, à 15:00 heures, heure locale.

CORPS DE METIERS
Plomberie \$1,000.00
Ventilation et climatisation \$3,000.00
Electricité \$2,000.00
L'entrepreneur général a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et avec un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.
L'entrepreneur général est également responsable du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.
Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.
La Caisse Populaire de St-Bernard par: Guimond Breton, Directeur général.
Le 1er août 1977.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: IXC-038-40-001
Aménagement de la Grande Rivière Déboisement dans le réservoir de LG-2
Date de fermeture: 23 août 1977 à 15:30 heure de Montréal
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$60,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU Pour information
Directeur de l'Approvisionnement. appeler 544-3741 poste 308

Transports Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS REGION DU QUEBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à La Tuque et Bouchette-Maniwaki, P.Q.
FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLOTURE A MAILLES DE CHAÎNE DE 7-0" DE HAUTEUR (APPROX. 1,150) PLUS FILS BARBELES, AU SITE DU P.N.D. A LA TUQUE, LA TUQUE, P.Q.
FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLOTURE A MAILLES DE CHAÎNE DE 7-0" DE HAUTEUR (APPROX. 2,080) PLUS FILS BARBELES AU SITE DU P.N.D. ET DU PAL, A BOUCHETTE-MANIWAKI, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 18 août 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50 pour chaque projet fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, Québec, et l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, P.Q.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens
Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
le 21 juillet 1977.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec
Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service Général des Achats

Projet	Description	Livraison
8268	26 camions P.T.C. 56,000 lb (6x4) Diesel avec benne chasse-neige sans unique et aile de côté.	Québec et Montréal
8269	4 camions P.T.C. 54,000 lb (6x4) Diesel avec benne et chasse-neige sans unique.	Québec et Montréal

Ci-dessus des soumissions: 16 août 1977 à 15:00 heures.

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'Offres
150 est, boul. St-Cyrille
4e étage, Québec, Qué.
G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.
Le directeur général
Gaston Oulmet



Bureau du Greffier

Vote des Compagnies ou Corporations à Fonds Social, des Associations, Sociétés Commerciales, Syndicats et Coopératives, aux
Vote des héritiers, copropriétaires, usufruitiers, locataires ou colataires aux

ELECTIONS MUNICIPALES DU 13 NOVEMBRE 1977

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que les COMPAGNIES OU CORPORATIONS A FONDS SOCIAL, les ASSOCIATIONS, les SOCIÉTÉS COMMERCIALES, les SYNDICATS et les COOPÉRATIVES
s'ils sont propriétaires d'un immeuble dont la valeur inscrite au rôle d'évaluation est d'au moins \$1,000.00 ou s'ils sont inscrits sur le rôle d'évaluation ou de perception en vigueur comme locataire d'un magasin, d'un comptoir, d'une boutique, d'un bureau ou d'une place d'affaires dans la Ville, dont la valeur annuelle est d'au moins \$600.00 suivant le rôle d'évaluation ou de perception.

PEUVENT ÊTRE INSCRITS sur la liste des électeurs municipaux et voter à l'élection du maire et des conseillers par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du conseil d'administration, une procuration à cette fin doit être déposée au bureau du GREFFIER de la Ville, (chambre 313), Hôtel de Ville de Québec au plus tard le 15 SEPTEMBRE 1977, et PEUVENT EXERCER ce droit pourvu que ce représentant soit, au temps de la votation, citoyen canadien, âgé d'au moins 18 ans, membre, administrateur, procureur ou employé de ladite compagnie ou corporation, association ou coopérative ou dudit syndicat.

Les électeurs visés par les présentes dispositions sont invités à venir au bureau du Greffier de la Ville durant les heures ouvrables afin de vérifier l'inscription de leur nom sur les listes électorales en préparation.
On peut se procurer des formules de procuration en s'adressant au bureau du soussigné (chambre 313), à l'Hôtel de Ville, pendant les heures de bureau.

Québec, le 1er août 1977
N.B. Cet avis public est donné en vertu des articles 35, 38 et 40 de la Charte de la Ville (19 Geo. V, chapitre 95)
Pierre-F. Côté, C.R.
Greffier de la Ville et
Président général
des élections

En ce mois d'août "malchanceux"

Campagne de sécurité sur les chantiers

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — 45 pour cent de tous les accidents mortels au travail, dans la province, surviennent sur les chantiers de construction. Et le moment le plus crucial est le mois d'août, alors que les travailleurs reviennent de vacances.

Voilà pourquoi l'Office de la construction du Québec a lancé hier, sous le thème "Y a pas de chance à prendre", une campagne de promotion de la sécurité au travail dans l'industrie de la construction.

Cette campagne marque le début d'une étape nouvelle dans l'orientation des politiques de l'organisme en ce qui concerne la sécurité. Au cours d'une conférence de presse dans la métropole, hier, le président de l'office, M. Réal Mireault, a même parlé de "première action concrète" dans le cadre de son mandat d'inspection et de prévention.

Les 16 bureaux régionaux de l'Office de la construction du Québec ont déclenché simultanément l'opération dans leur région, hier, de sorte que l'ensemble des salariés, dans tous les coins du Québec, seront touchés.

Des documents relatifs à la campagne sont en cours de distribution. Des macarons portant le slogan "Y a pas d'chance à prendre" seront fournis aux travailleurs par les employeurs et des affiches publicitaires véhiculant le message de la campagne seront placardées dans tous les chantiers.

Durant cette campagne, l'inspection sera axée principalement sur les quatre points critiques suivants qui sont, dans l'ordre, ceux qui causent le plus d'accidents mortels: l'état des chantiers, le travail près des fils électriques, les excavations, la machinerie lourde.

L'inspection sera doublée d'une campagne d'information et de sensibilisation — tant des employeurs que des salariés — sur l'importance d'une vigilance accrue au cours du mois d'août.

Des chiffres révélateurs

C'est en effet durant ce mois que se produisent le plus grand nombre d'accidents mortels sur les chantiers. M. Jacques Brûlé, membre de l'Office de la construction, a dévoilé hier ces statistiques très révélatrices:

— En 1973, le Québec a connu 7 accidents mortels sur les chantiers en juin, 2 en juillet, 10 en août et 5 en septembre.

— En 1974, ces chiffres ont été de 1 en juin, 3 en juillet, 11 en août et 4 en septembre.

— En 1975, il y a eu exception à la règle avec 9 accidents en juin et 2 en juillet contre 7 en août.

D'après le rapport de la Commission des accidents du travail, il y aurait eu au Québec, en 1976, 62 accidents mortels. Le ministère du Travail a effectué 47 enquêtes. Les chiffres officiels reconnaissent 33 accidents ayant entraîné mort d'homme. Quatorze d'entre eux ont été dénom-

brés dans la petite entreprise, 8 dans la moyenne et 11 dans la grande entreprise.

Par ailleurs, on note 1 accident mortel pour 30 accidents majeurs et 330 accidents mineurs.

M. Brûlé nous a précisé hier que, d'après les chiffres comparatifs de 1975, le Québec connaîtrait 22 p.c. plus d'accidents sur les chantiers de cons-



truction que sa voisine de l'Ontario, pourtant davantage industrialisée.

L'ancien syndicaliste de la FTQ estime qu'il est d'autant plus important de remédier à la situation que la construction est un des secteurs vitaux du Québec, le cinquième en fait si l'on considère les sommes injectées dans l'économie: \$7 milliards \$400 millions, l'an

dernier. On ne compte cependant que 160 inspecteurs pour 20,000 chantiers.

Quant aux amendes imposées par les tribunaux aux entrepreneurs négligents, M. Brûlé les juge insuffisantes. Elles s'élèvent en moyenne à \$200. Il souhaite qu'on retire les permis après la perte d'un certain nombre de points, comme pour les automobilistes.

Projets

Le président de l'Office de la construction, M. Mireault, a déclaré hier que, pour réaliser la nouvelle orientation de son mandat, l'organisme entend:

— établir un système intégré d'analyse statistique des accidents du travail et de l'inspection des chantiers;

— créer un service d'assistance technique qui déterminera les moyens à prendre pour réduire les risques d'accidents sur les chantiers;

— finaliser l'aspect pédagogique d'un cours de formation qui sera diffusé à tous les nouveaux inspecteurs qui se joindront à l'office;

— procéder à l'embauche et à la formation d'un personnel spécialisé en sécurité au travail dans la construction;

— recruter une dizaine de spécialistes qui se consacreront à la formation et à l'assistance des inspecteurs de chantiers.

La réalisation de ces objectifs implique nécessairement des coûts de

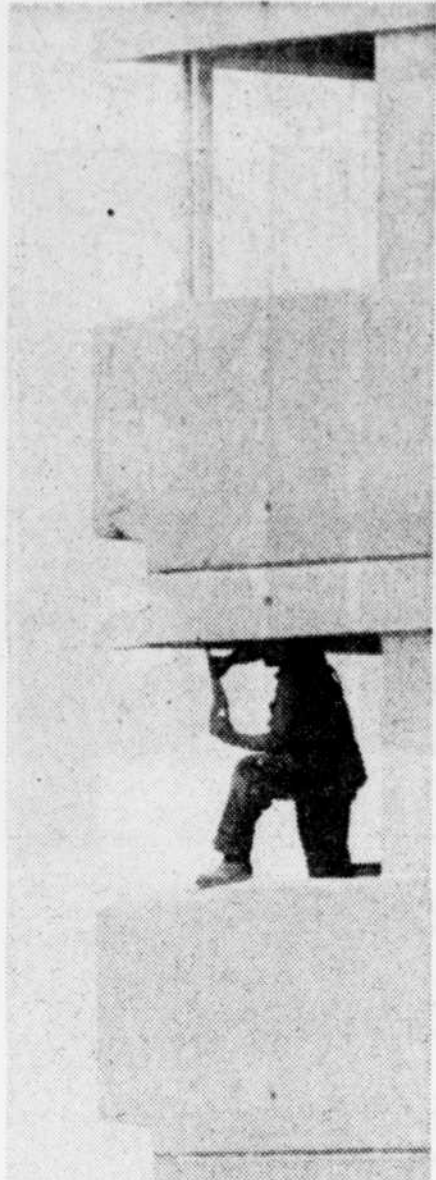
financement importants. Aussi l'office a-t-il fait une demande au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Il évaluait le coût de financement de ces programmes à \$6 millions pour 1977. La réponse se faisant attendre, il s'est tourné vers la Commission des accidents du travail qui lui a accordé une subvention de \$7,5 millions pour deux ans, dont \$2,5 millions dès cette année.

Création d'un comité paritaire

M. Mireault a souligné que, lors des discussions de l'office avec les représentants de la Commission des accidents du travail (CAT), les deux groupes se sont entendus pour que l'office associe étroitement à son action en sécurité un comité paritaire formé de représentants des parties patronales et syndicales, ainsi que d'un représentant de la CAT auquel s'ajoutera probablement un délégué du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Le comité siègera sous la présidence de l'office. Une première rencontre est prévue pour le début de septembre.

Les démarches auprès des associations patronales et syndicales sont en voie d'achèvement, de sorte que la composition finale de ce comité paritaire devrait être annoncée bientôt. Les employeurs y auront six représentants, de même que les salariés, par le truchement de leurs associations respectives.



Le métier de la construction, c'est le travail le plus dangereux.

norman

maternité

bientôt...

le temps d'attente fera place à un grand bonheur, et, cet automne, les futures mamans pourront se vêtir de belle façon.

A gauche, c'est le pratique ensemble de velours finement côtelé. La petite tunique que l'on noue au dos, avec manches en volet et encolure de coton tout carrelé, le pantalon, en droite ligne; choix de rouille, vert et brun, de 8 à 16 ans, \$32.00

A droite, l'heure de la détente, avec cette légère tunique tachetée de brun et de noir, 5 à 15 ans, \$22.00; on la porte sur un pantalon de teinte unie, au choix: blanc, beige, bleu, brun et noir, 6 à 20 ans, \$15.00

Dites: "portez à mon compte".

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •

Rente complète à 65 ans même si vous travaillez

Certains amendements ont été apportés au Régime de rentes du Québec. Désormais, vous pouvez recevoir votre rente de retraite, même si vous continuez à travailler. Ainsi, quels que soient vos gains de travail, vous recevrez le plein montant de votre rente de retraite.

Si vous avez contribué au Régime de rentes du Québec, n'attendez pas, demandez votre rente de retraite immédiatement.

Vous pouvez vous procurer la formule de "Demande de rente de retraite" dans une caisse populaire ou en communiquant avec l'un ou l'autre des bureaux de la Régie des rentes du Québec.

CHICOUTIMI 267 est, rue Racine Tél.: 549-2684	MONTREAL 3565, rue Berri Tél.: 873-2433	ROUYN 6 ouest, rue du Terminus Tél.: 762-0941
DRUMMONDVILLE 147, rue Lindsay Tél.: 472-3357	QUEBEC 2525, boul. Laurier Tél.: 643-2181	SHERBROOKE 230 ouest, rue King Tél.: 569-9575
HULL 165, rue Wellington Tél.: 770-6165	RIMOUSKI 13 ouest, rue de L'Evêché Tél.: 723-1597	TROIS-RIVIERES 118, rue Radisson Tél.: 378-4519

Liquidation Liquidation Liquidation finale

Venez vite chez TIP TOP. Profiter de des économies spectaculaires offertes sur une sélection d'articles de haute qualité. N'attendez pas car les quantités sont limitées.

COMPLETS

Très jolis complets 2 et 3 pièces. A moitié prix en ce moment. Sélectionnés parmi notre collection courante de complets en tissus de qualité. Confectionnés dans nos propres ateliers. Achats très avantageux. Toutes les tailles ne sont pas offertes. Dépêchez-vous, les quantités sont limitées!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$199.95

\$89⁰⁰

VESTONS SPORT

Choix d'un certain nombre de vestons sport de haute qualité. Confectionnés dans les ateliers Tip Top. Style blazer et style sport à carreaux ou à motifs. Ils vont vite partir!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$85.00

CHEMISES SPORT

Faites d'importantes économies! Jolie collection de chemises sport à manches courtes et longues. Tons unis, carreaux, motifs fantaisie et dessins abstraits. Elles vont vite partir!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$18.00

\$49⁹⁹

PANTALONS

Sélection de pantalons habillés. Coupe mode. Mélanges laine/polyester et 100% polyester. Nombreux coloris unis et motifs fantaisie variés. Achat extrêmement avantageux.

\$5⁹⁹

ET PLUS

CHEMISES HABILLÉES À MANCHES COURTES

Prix extrêmement avantageux! Jolie sélection de tons unis et de motifs fantaisie. Le choix est important. Confectionnées par un des grands couturiers canadiens.

\$9⁹⁹

ET PLUS

\$5⁹⁹

ET PLUS

ET BIEN D'AUTRES SPÉCIAUX NON MENTIONNÉS!



C'EST SI PRATIQUE D'UTILISER VOTRE COMPTE TIP TOP

LES RETOUCHES SONT EN SUS SUR TOUS LES VÊTEMENTS RÉDUITS DE 1/2 OU PLUS.



GALERIES CHAGNON — PLACE LAURIER — PLACE FLEUR DE LYS — PLACE QUEBEC — PLACE SAGUENAY

Garon accuse Ottawa de propagande fasciste

(PC) — Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Jean Garon, a accusé hier le gouvernement fédéral de se livrer à une "propagande fasciste" pour promouvoir son programme par l'intermédiaire de journaux de province.

"Nous recevons de la propagande fasciste du genre de celle qui avait cours dans les années trente en Allemagne", a affirmé le ministre.

"On ne voit pas un sou du gouvernement fédéral sans un message publicitaire du gouvernement fédéral", a-t-il dit.

Cette nouvelle préoccupation du gouvernement central pour sa publicité, selon le ministre, a entraîné un ralentissement des consultations en vue de l'adoption d'un nouveau programme de subsides agricoles auquel le Québec participerait.

M. Garon a précisé que, de concert avec le ministre des Affaires intergouvernementales, il avait approuvé le programme de cinq ans, d'un

coût de \$35 millions, mais qu'il a été avisé de nouvelles procédures administratives par son homologue fédéral, M. Eugene Whelan.

Le gouvernement fédéral veut être sûr que les chèques sont envoyés, a dit M. Garon.

D'après des fonctionnaires en place depuis longtemps au ministère provincial de l'Agriculture, c'est la première fois qu'Ottawa porte un tel intérêt à des détails tels que les chèques, a-t-il poursuivi.

M. Garon soupçonne le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, d'être à l'origine de cette situation. Rappelons que M. Ouellet est le principal organisateur libéral au Québec.

"Cela correspond plus à l'attitude de M. Ouellet", a-t-il dit.

Le programme en question vise à remplacer les subsides pour le transport des grains de provenance de l'Ouest canadien et à encourager la production au Québec.

Réponse de Garneau à la proposition de Biron: "Il est fou!"

(D'après CP) — Certains libéraux ont été prompts à rejeter une suggestion du chef unioniste, M. Rodrigue Biron visant à former une coalition des partis d'opposition afin de vaincre le Parti québécois.

"Il doit être devenu fou", a lancé Raymond Garneau, ancien ministre des Finances. "J'ai vu ça dans le journal et je me suis dit: mon Dieu, il a attrapé un mauvais coup sur la tête!"

Au cours de la fin de semaine, M. Biron a prêté que les partis d'opposition fusionneraient avant les prochaines élections, et il s'est dit favorable à un tel mouvement. Il entrevoit un front des unionistes, des libéraux et des créditistes, afin de s'opposer victorieusement à l'option indépendantiste du Parti québécois.

Mais hier, M. Garneau n'était pas le seul libéral à dire leur ferme opposition au projet de fusion. George Spryngate, député libéral de Westmount, a déclaré à propos de Biron: "C'est un chef à la recherche d'un parti, mais il ne prendra pas le nôtre!"

Gérard-D. Lévesque, chef par intérim du Parti libéral,

a préféré réserver ses commentaires, mais l'un de ses assistants a déclaré que cette proposition était "outra-géante".

Ces réactions sont conformes à la thèse libérale qui veut que le PLQ pourra reprendre le pouvoir seul, par ses propres moyens, après que le PQ aura provoqué sa chute par une campagne indépendantiste.



Le soleil, J.-M. Villeneuve
Raymond GARNEAU

Six ministres en vacances

(PC) — Six ministres du gouvernement péquiste ont imité le premier ministre lui-même et pris la route des vacances alors qu'aucun ajournement des travaux de l'Assemblée nationale n'est encore en vue.

Douze seulement des 26 ministres du cabinet Lévesque étaient présents, hier, pour l'ouverture des travaux parlementaires, qui portent toujours sur le projet de loi linguistique.

M. Robert Burns, leader parlementaire du gouvernement, a déclaré à des députés de l'opposition que peu irrités que les ministres suivants sont partis en vacances, cette semaine du moins: le ministre des Affaires culturelles Louis O'Neill, le ministre des Transports Lucien Lessard, le ministre des Finances Jacques Parizeau, le ministre de l'Immigration Jacques Couture, le ministre des Richesses naturelles Yves Bérubé et le ministre de la Fonction publique Denis de Bellevue.

Le chef libéral, M. Gérard Lévesque, a déclaré pour sa part que ces absences posent un problème à l'opposition car des ministres importants ne sont pas là pendant la période des questions.

M. Yvon Brochu, député unioniste de Richmond, a déploré quant à lui les absences tant du côté de l'opposition que du côté des ministériels. Soixante des 110 députés étaient présents à l'oc-

casion d'un vote hier après-midi.

M. Fabien Roy, député indépendant de Beauce-Sud, s'est demandé s'il ne serait pas "plus normal" d'avoir un ajournement de trois semaines, étant donné que l'Assemblée fonctionne à 50 pour cent de son rendement.

"Nous ne nous trouvons pas devant des circonstances normales", lui a répondu M. Burns, qui a ajouté que les ministres étaient partis en vacances parce que leurs engagements ne leur permettaient pas de s'absenter advenant un ajournement.

Quant au premier ministre Lévesque, il est parti vendre pour deux semaines. Il avait déclaré la semaine dernière que la session pourrait se poursuivre jusqu'à Noël, sans interruption si nécessaire.

Retenus à Montréal

Le leader parlementaire du gouvernement péquiste a cependant fait observer que deux ministres absents, MM. Pierre-M. Johnson et Denis Lazure Affaires sociales n'étaient pas en vacances, mais bel et bien retenus à Montréal pour traiter des affaires urgentes de leurs ministères respectifs.

M. Burns a par ailleurs accepté de recevoir les questions de l'Opposition à ses collègues absents pour que ceux-ci puissent en prendre connaissance et leur donner réponse à leur retour.

Les professionnels attaquent le régime de mérite

par **Micheline PARADIS**

Le Syndicat des professionnels du gouvernement, qui regroupe 6.500 membres, a vivement attaqué hier le régime de mérite que veut ériger en système le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, dans son plan de réforme contenu dans le projet de loi 53 déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

"Qu'est-ce que le mérite pour un gouvernement pé-

quiste par rapport à un gouvernement libéral, demande le syndicat, quand on sait qu'il n'existe pas du propre aveu du ministre un instrument sérieux pour le mesurer?"

L'organisme estime qu'on ouvre la porte à l'arbitraire en omettant de définir ce principe dans la loi et que ce faisant, le gouvernement actuel suit la trace de Maurice Duplessis "dont il n'y a pas que la statue qui risque

d'être réhabilitée", de commémorer le syndicat.

Dans un communiqué remis à la presse hier, et qui taxe la réforme de M. de Belleval d'être à la fois politique, angélique et autocratique, le secrétaire du SPGQ, Mme Renée Lebrun, accuse le ministre d'agir comme juge et partie en voulant rapatrier le droit de décréter les conditions de travail des fonctionnaires, actuellement dévolu à la Commission de la fonction publique, tout en se

réservant le privilège de désigner la frange de ce qui n'est pas négociable lors des prochaines négociations dans le secteur public.

Le syndicat déplore de plus que seuls les employés permanents aient droit de recours devant la commission qui deviendrait un tribunal quasi judiciaire, et ce, en dépit des multiples représentations qu'il a faites au ministre l'enjoignant d'accorder la même couverture à

tous les employés du gouvernement.

Pour un gouvernement imbu de "transparence", le syndicat fait remarquer que le projet de loi 53 laisse beaucoup de place au secret et ne facilite pas l'accès du public à l'information gouvernementale. Il fait en cela référence au serment de discrétion que l'on fait prêter à tous les nouveaux fonctionnaires. Signalant que le gouvernement n'a fait à ce chapi-

tre que déplacer les meubles, le SPGQ signale que "d'ordinaire le ministre local décrète qui de ses employés doit porter l'aurole de la discrétion".

Les autres griefs du syndicat portent sur la rétrogradation qui s'installe pour de bon, selon Mme Lebrun, puisqu'elle peut s'accompagner d'une baisse significative de traitement et sur l'unification des processus de sélection et de nomination du

personnel au niveau de l'Office de recrutement.

Il note par ailleurs, l'absence de programme de perfectionnement pour les fonctionnaires et de règles susceptibles de restreindre le recours à des firmes privées quand les membres de la fonction publique peuvent faire le travail.

Le syndicat estime enfin que le projet de loi 53 ne correspond pas à ses attentes en ce qui touche l'existence

de deux tribunaux, la Commission de la fonction publique et l'Office de recrutement, dont les juridictions ne sont pas, à son avis, mutuellement exclusives.

Le porte-parole syndical reproche enfin à M. de Belleval d'avoir profité des vacances estivales pour déposer son projet de loi et cela d'autant plus que le ministre aurait avoué qu'il ne tiendrait pas de commission parlementaire sur le sujet.

"Ahurissantes" réactions patronales (Robert Burns)

(PC) — Le patronat québécois aurait accepté que le gouvernement interdise l'emploi pendant une grève de scabs professionnels, mais pas qu'on interdise aux employeurs d'utiliser des travailleurs temporaires.

Le ministre d'Etat à la Réforme parlementaire, M. Robert Burns, leader parlementaire du gouvernement l'a reconnu hier à l'Assemblée nationale, en réponse à une question que lui adressait le chef de l'Opposition officielle, M. Gérard-D. Lévesque.

"Je trouve ahurissant, a déclaré M. Burns, qu'on soit capable d'oser, du côté patronal, parler de briseurs de grèves temporaires qui eux seraient légalisés."

Le leader parlementaire, qui répondait en l'absence du ministre du Travail, M. Pierre-M. Johnson, a confirmé que cette suggestion du Conseil du patronat a été étudiée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, mais que les porte-parole des centrales syndicales s'y sont vigoureusement opposés.

Projet 45 mal vu des chefs d'entreprises

Le Centre des dirigeants d'entreprises considère que parmi les mesures proposées dans le projet de loi 45, la plus lourde des conséquences est sans contredit celle qui aurait pour effet d'empêcher une entreprise affectée par une grève d'embaucher la main-d'oeuvre nécessaire à la poursuite de ses opérations.

Cette mesure, dit-on, est aussi grave pour les employeurs que celle qui interdirait aux syndicats l'exercice du droit de grève car "elle enlèverait aux entreprises tout pouvoir de marchandage". Acculées à une interrup-

tion complète ou très substantielle de leur production, celles-ci seraient souvent obligées d'accorder des conditions de travail excessives ou de fermer leurs portes.

Devant les dangers que présente la clause anti-scabs, ajoutent les dirigeants d'entreprises, et en dépit d'opinions contraires, on peut être assuré que le nombre de grèves, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter. En effet, "la clause anti-scabs leur permettant dans bien des cas de paralyser l'entreprise, les syndicats seront de plus en plus portés à recourir à la grève".

OPÉRATION \$500.00

À l'écoute de CJRP

Mme Michèle Jobin, de Ste-Foy, et Mme Raynald Careau gagnent

\$500.00 Instantanément

pour avoir identifié le titre et l'interprète de la chanson en ondes au moment de l'appel le 20 juillet 77.

Le prochain appel sera-t-il chez vous?

Écoutez CJRP à 1060

encore un prix de **\$500.00** à remettre à nos auditrices.



CJRP

emfin



le goût naturellement léger

La légèreté de la nouvelle TL n'a rien de commun avec la douceur des cigarettes actuelles. Faite d'un mélange nouveau de tabacs légers, cueillis au moment même où ils sont à leur plus blond, c'est la première cigarette à vous offrir cette qualité exceptionnelle... un goût naturellement léger! Pour les fabricants de la nouvelle TL, l'important ce n'est pas le filtre... c'est le tabac. Et c'est bien naturel!

La nouvelle "TL"

RÉGULIER ET KING SIZE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moy par cigarette. Régulier: goudrons 12mg, nicotine 0.8mg. King: goudrons 14mg, nicotine 0.8mg.

Rejet de la motion visant à retarder le bill 101

(PC) — L'Union nationale et le député indépendant de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, se sont joints au gouvernement du Parti québécois, hier, pour rejeter une motion d'amendement du Parti libéral visant à suspendre de trois mois l'étude du projet de loi 101 sur la Charte de la langue française.

Les 26 députés libéraux se sont relayés pendant cinq heures, depuis le 26 juillet dernier, pour tenter de dé-

montrer le bien-fondé de la proposition d'amendement d'un des leurs, le député de Verdun, M. Lucien Caron.

Ils ont presque tous fait valoir que les parlementaires auraient besoin de cette période de temps pour réfléchir sur le contenu et les conséquences de ce projet de loi avant de passer à son adoption finale.

Un seul membre de la majorité, le ministre de l'E-

ducation, M. Jacques-Yvan Morin, est intervenu pour réaffirmer la ferme volonté du gouvernement de faire adopter le plus vite possible le projet de loi 101, si possible avant la rentrée scolaire.

De leur côté, seulement quatre députés de l'UN ont participé au débat, pendant 30 minutes, pour dénoncer cette motion "dilatoire" destinée uniquement à retarder les travaux de la Chambre, selon eux.

Un des porte-parole de l'UN, le député Fernand Grenier, a expliqué l'attitude de son parti en disant qu'il ne voulait pas faire perdre le temps de la Chambre et qu'une telle motion "n'avait pas sa place ici si l'on veut modifier un peu l'allure des débats" et des travaux élus du peuple dans l'intérêt de celui-ci.

Un député libéral, M. John Ciaccia, a mérité des applaudissements des ministériels

quand il a signifié que "l'on dit des niaiseries, on parle pour ne rien dire et que la population a besoin de se reposer de nous et qu'elle est fatiguée de lire des mêmes manchettes le matin dans les journaux" et qu'il serait souhaitable que l'Assemblée nationale ajourne tout simplement ses travaux jusqu'à l'automne.

Les députés du PQ, cependant, sont disposés à siéger

jusqu'à ce que le projet de loi 101 soit adopté.

Ce débat a donné lieu particulièrement à un affrontement entre les deux partis de l'Opposition, l'UN et le Parti libéral, sous l'oeil parfois amusé des ministériels qui ont assisté en spectateurs aux discours "des autres".

Des libéraux ont qualifié l'UN de "club-ferme" du gouvernement tandis que les députés unionistes ont traité

le Parti libéral de "parti moribond" et de celui "dit de l'Opposition officielle", à la lumière d'un sondage de la semaine dernière qui plaçait l'UN en avant du Parti libéral.

Enfin, la motion d'amendement de M. Caron a été démise par 47 voix à 17. Les députés ont pu reprendre ensuite le débat en deuxième lecture du projet de loi.

Shaw n'incitera personne à désobéir à la loi

(PC) — Le député unioniste de Pointe-Claire, M. William Shaw, s'est bien défendu, hier soir à l'Assemblée nationale, de provoquer ou d'encourager la désobéissance civile à l'éventuelle loi 101 sur la Charte de la langue française.

Dans une intervention au cours du débat en deuxième lecture du projet de loi, il a dénoncé ceux qui lui prêtent une telle intention depuis quelque temps.

M. Shaw, dont les rumeurs d'expulsion du parti de l'UN à cause de son attitude sur la question linguistique ont circulé la semaine dernière,

n'est pas d'accord bien sûr avec ce projet de législation mais il n'ira pas jusqu'à encourager la violation de la loi.

Il a été amené à faire cette mise au point sur une remarque du leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, à ce propos.

Dans son esprit, le projet de loi 101 est discriminatoire à l'endroit de la minorité anglophone, porte atteinte aux droits fondamentaux des Québécois non francophones et des francophones qui n'auraient pas le choix d'apprendre les deux langues officielles.

L'allocation du seul député anglophone de l'UN a été marquée du signe de la modération, dénonçant ce qu'il croit être des abus de certaines dispositions du projet de loi et reconnaissant la primauté du français au Québec.

Le chef du parti, M. Rodrigue Biron, qui a paru à quelques occasions dans le passé mal à l'aise devant des prises de positions extrémistes de son député, s'est réjoui de la nouvelle orientation de M. Shaw et il s'est efforcé de le féliciter après son discours.

Les députés Fernand Grenier et Yvon Brochu ont également serré la main de leur collègue.

M. Burns n'a pas manqué de lancer à quelques reprises: "C'est la réconciliation... après ce qui s'est passé au caucous".

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys



"Algo-Ettes" et la mode junior

Ensemble 2 pièces "Algo-Ettes"

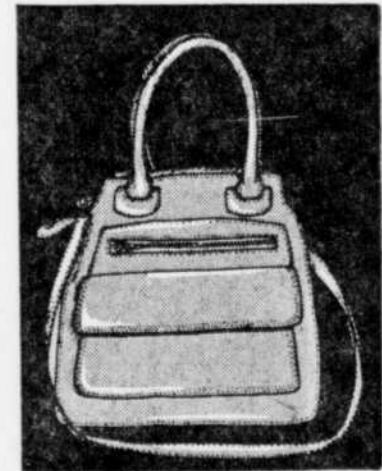
Ensemble comprenant un haut sans manche, encolure en "V" dans laquelle s'insère un plastron à col roulé. Une ceinture élastique s'ajoute à la taille. La jupe est légèrement évasée, avec fermeture éclair au dos. En vert ou rouille, 100% polyester. Grandeurs 7 à 15.

47.00

Robe "Algo-Ettes"

Robe à col chinois, manches 3/4 ballon avec élastique, ceinture à la taille, 3 boutons décorant le corsage. 100% polyester. Grandeurs 5 à 13. En bleu et rouge délavé.

42.00



Bourse de cuir

Bourse à la fois sport et de toilette, à 2 poignées et une courroie longue détachable, pochette avec bouton-pression à l'avant, pochette avec fermeture éclair à l'intérieur. En noir, brun, tan, rouille, bordeaux. En cuir.

34.00

Béret basque

Béret basque s'harmonisant avec presque toutes les toilettes: sport, classique, etc. Tissu 85% laine, 15% polyamide. En noir, brun, beige, marine, blanc, or, champagne, rouille.

5.00

Vêtements juniors, 3e étage, Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys. Accessoires, Rez-de-chaussée, Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys.

contact mode

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que les biens de feu LIONEL CHAREST, décédé le 28 mai 1977, seront vendus à l'enchère, samedi le 13 août 1977, à 11:00 heures de l'avant-midi, au domicile du défunt, à 1040, rue Eldorado, Val-Bélair, Québec, par l'intermédiaire de BORDELEAU, ENCANTEUR LICENCIÉ.

Cette vente est faite à la demande de Dame Madeleine Trépanier, veuve du défunt, qui a accepté la succession de celui-ci sous bénéfice d'inventaire. ST-ETIENNE, le vingt-huit juillet mil neuf cent soixante-dix-sept. RAYMOND BELANGER, NOTAIRE.

PUBLIC NOTICE

TAKE NOTICE that the goods of the late LIONEL CHAREST, deceased on May 28th 1977, will be sold by auction, Saturday August 13th 1977, at 11:00 a.m., at the domicile of the defunct situated at 1040, rue Eldorado, Val-Bélair, Québec, by the intermediary of BORDELEAU, LICENCED AUCTIONEER.

This sale is made at the request of Mrs Madeleine Trépanier, widow of the defunct, who has accepted the estate without liability to debts beyond the assets descended. St-Etienne, the twenty-eighth day of July, one thousand nine hundred seventy-seven. RAYMOND BELANGER, NOTARY.

Affaires indiennes Indian and et du Nord Northern Affairs

1141, route de l'Eglise, Notre référence: 372-1740-642 (77-78) C.P. 8300, QUEBEC, G1V 4C7

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné seront reçues à QUÉBEC, jusqu'au 19 août 1977 à 15:00 heures relativement au projet suivant: AQUÉDUC, EGOUT ET VOIRIE A LA RESERVE INDIENNE DE MISTASSINI, DISTRICT DE L'ABITIBI (aqueduc 3500', égout 1800' et fondations de rues 2520 pi. lin.). Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord. Les soumissions par télégrammes ne seront pas acceptées. Cependant, les soumissionnaires pourront réviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à ou avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant à partir du 1er août 1977.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, 6e étage, QUEBEC, G1V 4C7

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de \$100 en CHEQUE VISE pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions. Pour être considérées, les soumissions devront être soumises sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à Chartre, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA ou d'un Cautionnement de soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

LE CONSEILLER REGIONAL, GENIE ET ARCHITECTURE, MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, 6e étage, QUEBEC, G1V 4C7.

Affaires indiennes Indian and et du Nord Northern Affairs

1141, route de l'Eglise, Notre référence: 372-1780-656 (77-78) C.P. 8300, QUEBEC, G1V 4C7.

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné seront reçues à Québec, jusqu'au 19 août 1977 à 15:00 heures relativement au projet suivant: CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPIER ET POLICE A LA RESERVE INDIENNE DE MISTASSINI, DISTRICT DE L'ABITIBI (bâtisse 40' X 67' en métal). Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les soumissions par télégrammes ne seront pas acceptées. Cependant, les soumissionnaires pourront réviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à ou avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant à partir du 1er août 1977.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, 6e étage, QUEBEC, G1V 4C7

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de \$100 en CHEQUE VISE pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions. Pour être considérées, les soumissions devront être soumises sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à Chartre, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA ou d'un Cautionnement de soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

LE CONSEILLER REGIONAL, GENIE ET ARCHITECTURE, MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD, 1141, route de l'Eglise, C.P. 8300, 6e étage, QUEBEC, G1V 4C7.

Emigration de 57,000 Québécois par année

(PC) — Tout semble indiquer que le chiffre de 57,000 émigrations annuelles de Québécois vers les autres provinces canadiennes entre 1951 et 1976 soit très plausible comme moyenne annuelle pour les 25 prochaines années.

Ce nombre représente un taux d'émigration de 0.9 pour cent par rapport à la population de 1976, le même que celui correspondant à la période 1961-77.

Si on veut se montrer plus pessimiste, en prédisant des difficultés politiques et économiques graves et permanentes au cours des 25 prochaines années, nous pourrions adopter le chiffre de 1970-71 qui, avec 72,000 sorties, représente un sommet historique jamais dépassé.

C'est ce que révèle une étude menée par M. Marc Termote pour le compte du groupe ad hoc concernant les aspects démographiques du projet de loi 101 sur la langue française.

Le document de 35 pages a été déposé hier en Chambre par le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin.

L'auteur de l'étude se montre par ailleurs très prudent sur les prévisions en cette matière et il souligne "la fragilité" de toute prévision des migrations.

Mentionnant les fluctuations conjoncturelles de la situation économique et politique du Québec, du Canada et du monde, il écrit que "la simple déontologie demande que le démographe qui s'aventure à faire des prévisions fasse preuve d'humilité, ne se présente pas comme le seul détenteur de la vérité du futur et évite d'adopter dans le débat actuel sur l'avenir démo-linguistique le ton cinglant et quasi inju-

rieux que l'on retrouve malheureusement dans certains articles récents".

De l'étude conduite par M. Termote, il semble ressortir que la situation émigration-immigration interprovinciale ne saurait se dégrader dans le prochain quart de siècle.

En mettant les choses au pire pour le Québec qui perdrait des citoyens à cause du climat politique ou autre, M. Termote se demande comment le reste du Canada pourrait être capable de recevoir chaque année 72,000 Québécois.

A cet égard, l'Ontario jouerait un rôle déterminant puisqu'elle reçoit environ les deux tiers des Québécois qui quittent leur province pour une autre partie du Canada.

Or, l'Ontario est devenue une province répulsive du point de vue des migrations interprovinciales, note le document.

Alors qu'en 1966-71, 575,000 personnes y étaient entrées et 425,000 en étaient sorties, en 1971-76, par contre, il y avait eu 100,000 entrées de moins et 90,000 sorties de plus, laissant une perte nette de 40,000 personnes.

Plus loin, le rapport signale que dans ces conditions, il semble peu probable que le Québec connaisse pendant une longue période une émigration aussi importante que celle correspondant à 1966-71. Il semble donc, ajoute-t-il, qu'une émigration annuelle de 60,000 personnes soit un maximum, difficilement réalisable pendant 25 ans.

Il paraît ainsi que la situation catastrophique de 1966-71 a peu de chance de se reproduire d'ici l'an 2000 mais que l'amélioration depuis 1971 s'arrêtera.

Garneau: on cherche à vaincre les minorités et non les convaincre

(PC) — Le projet de loi 101 et son prédécesseur le no 1, s'inscrivent dans le prolongement d'une poussée pessimiste qui a toujours existé à des degrés divers au sein de notre société et qui veut que la langue française ne puisse pas survivre dans la liberté et que seule une législation coercitive, rigide, puisse la sauver.

C'est en ces termes que le député de Jean-Talon et ancien ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, a condamné le projet de Charte linguistique dans un discours en deuxième lecture, hier soir, du projet de loi, à l'Assemblée nationale.

Il a également dénoncé le livre blanc qui a servi de base au projet de législation.

"Ce livre blanc devait servir de fondement à la nouvelle législation et on aurait aimé y découvrir un diagnostic éclairé et juste de la situation réelle du français au Québec," a poursuivi M. Garneau.

"Malheureusement, tel ne fut pas le cas. On s'est servi de ce document gouvernemental comme d'un réel instrument de propagande, poussant même la malhonnêteté intellectuelle jusqu'à citer faussement les résultats d'enquêtes scientifiques.

"On donnait à croire aux Québécois francophones que leur situation linguistique était beaucoup plus sombre qu'elle ne l'est en réalité.

"Par conséquent, une loi sévère, coercitive, bureaucratique devenait justifiée, rejoignant ainsi le type de société que ces messieurs du gouvernement envisagent pour le Québec."

Le député a indiqué qu'il voterait contre le principe du projet de loi parce qu'il constitue une atteinte aux droits et libertés des Québécois francophones et de la minorité anglophone, selon lui.

"S'appuyant sur un réflexe de frustration, réelle ou imaginaire des francophones, le gouvernement Lévesque a décidé de vaincre les minorités au lieu de chercher à les

convaincre", a dit M. Garneau en reprochant au gouvernement de chercher à susciter un "réflexe guerrier" chez les Québécois francophones.

L'ex-ministre dans le Cabinet Bourassa n'a pas voulu cependant laisser l'impression qu'il se désintéresse de la promotion et de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises.

"Qu'une loi de ce Parlement soit adoptée pour présenter des mesures de promotion du français, que le Parlement soit appelé à voter des crédits pour initier des programmes susceptibles d'aider et d'encourager la promotion de la langue française, je suis prêt à me battre pour appuyer et défendre de telles mesures," a-t-il dit.

"Comme Québécois francophone, comme Canadien, je désire vivre dans une société où mes droits fondamentaux ne seront pas restreints par quelque mesure législative quant à la langue que j'entends parler, la religion que j'entends pratiquer et le genre d'éducation que j'entends donner à mes enfants.

CINQ FAÇONS D'AIDER LA CHANCE

Pourquoi certains sont-ils plus chanceux que d'autres? C'est une question que chacun s'est posée à un moment ou l'autre de sa vie, mais qui est restée dans la plupart des cas sans réponse. Pourtant, il existe des particularités qu'on retrouve constamment chez les gens qui ont toujours de la chance. Dans Sélection du Reader's Digest du mois d'août, un "expert" vous dit lesquelles. Voyez comment vous pouvez améliorer grandement votre chance et pourquoi la fortune est plus souvent favorable aux audacieux qu'aux timides. Achetez Sélection du mois d'août aujourd'hui même.

VENTE SYNDICALE DE DÉCOR



Ensemble à dîner de 45 pièces, pour 8 pers.

Service en céramique qui va directement du four à la table. Comprend: 8 assiettes à dîner, 8 assiettes à dessert, 8 bols à soupe, 8 soucoupes, 8 tasses, 1 légumier, 1 plat de service, 1 sucrier avec couvercle, 1 crémier. Choix de 2 styles: Nisou, avec bordure jaune, ou Soratoga, avec bordure orange. Rég. 95.00

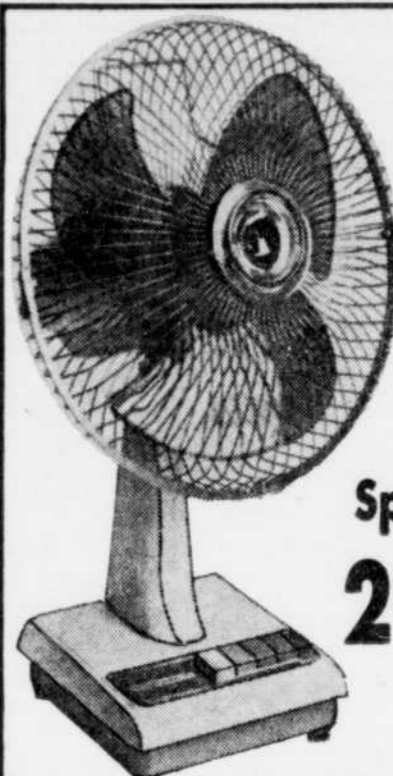
Spécial 54.⁸⁷



Coutellerie de 50 pièces pour 8 pers.

Coutellerie en acier inoxydable comprenant 8 couteaux à dîner, 8 fourchettes à dîner, 8 fourchettes à salade, 8 cuillères à soupe, 16 cuillères à thé, 1 cuillère à sucre, 1 couteau à beurre. Modèle Castaneda ou Olac. Rég. 29.95

Spécial 19.⁸⁷



Spécial 29.⁸⁷

Ventilateur "Shine" 12 po.

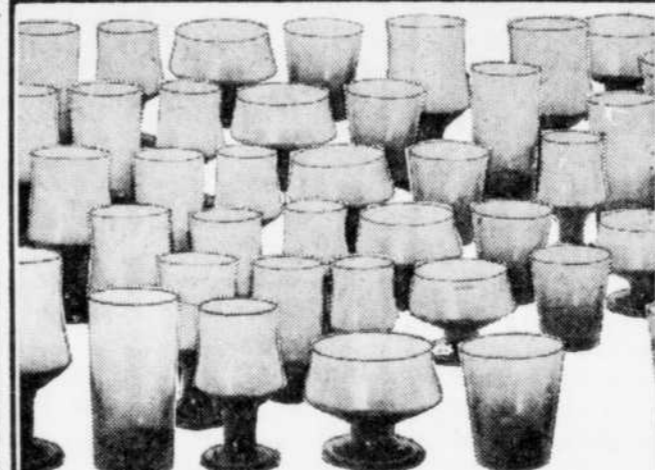
Modèle de 12 pouces à 4 vitesses, complètement automatique, souffle droit ou oscillant. Lamé en plastique. Rég. 45.95



Ensemble pour crevettes

Ideal pour les fruits de mer servis froids. La glace pilée se met au fond du verre inférieur. Service pour 4 personnes. Rég. 11.95

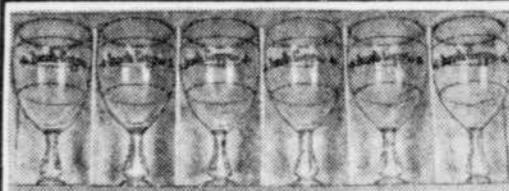
Spécial 8.⁸⁷



Verrerie de 40 pièces pour 8 pers.

Verrerie de teinte fumée s'harmonisant bien avec style colonial ou moderne. Comprend: 8 gobelets, 8 verres à vin, 8 verres à sorbet, 8 verres Old Fashion et 8 verres de 10 onces. Rég. 45.00

Spécial 23.⁸⁷



Verres à café irlandais

Verres à café irlandais transparents, dotés de lignes à facettes. Décoration de trèfles irlandais verts. Ensemble de 6 verres présentés dans une boîte-cadeau. Rég. 11.95

Spécial 7.⁸⁷



Verres à café espagnol

Ensemble de 6 verres sur pied servant au café espagnol. En verre transparent avec une petite ligne dorée dans le haut. Rég. 11.95

Spécial 7.⁸⁷



Ensemble à fondue "Epicure"

En acier inoxydable, peut contenir 2 pintes. Comprend: 6 fourchettes, le réchaud à alcool et le plateau de bois en plus du chaudron à fondue. Rég. 29.95

Spécial 19.⁸⁷

Démonstration:
La représentante "Philips" sera à nos 3 magasins jeudi le 4 août de 11h. à 21h., vendredi le 5 de 11h. à 21h., et samedi le 6 de 11h. à 17h.

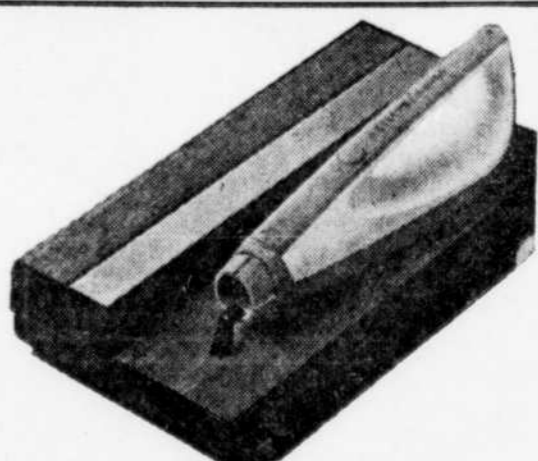
PHILIPS



Couteau électrique "Philips"

Manche à trou, socle incorporé bien équilibré, lames jumelles en acier inoxydable finement aiguisées, interrupteur escamoté, cordon fixe 6 pieds. Vert avacot ou deux tons or.

Spécial 21.⁸⁶



Couteau électrique "Philips"

Couteau électrique à cran d'arrêt, lames d'acier inoxydable finement aiguisées, rotation à 90° pour découpage horizontal ou vertical, cordon amovible, interrupteur de sécurité, écran de rangement. Or ou vert.

Spécial 31.⁸⁷



Rasoir "Philips"

Tête de rasage triple remplaçable, 36 lames au total à action rotative, forme épousant la forme de la main, tondeuse inclinable. Utilisation universelle 110/220. Ecran de voyage pratique et léger, présentation cadeau. Rég. 64.98

Spécial 44.⁸⁷



Cafetière filtre "Philips" 12 tasses

Infuse 60 oz de café fort, moyen ou léger. Thermostat de contrôle, lampe-témoin indiquant lorsque le café est prêt, plaque chauffante, infuse en 8 minutes. Rég. 57.00

Spécial 44.⁸⁷



Mélangeur "Philips"

Mélangeur à 14 vitesses, 8 réglages à boutons-poussoir, sélecteur d'accélération doublant chaque vitesse. Grand récipient imbrisable de 44 oz, couteaux amovibles, compartiment pour ranger le cordon, moteur de 720 watts. Vert avacot, or maison ou blanc. Rég. 49.98

Spécial 38.⁸⁷

VENTE INDICIALE VENTIL DECOR



Tissus pour rideaux et tentures

20% de rabais sur tous les tissus pour rideaux et tentures (sur commande seulement): plein-jour uni ou bouclé, filet, satin antique, acrylique, etc. Des tissus 100% polyester, acrylique ou coton. Grand choix de couleurs et motifs.

20%

de rabais

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Toile "Exlite de Draco"

Toiles opaques, idéales pour les gens qui désirent dormir le jour. Faites de fibre de verre laminé avec aluminium, à l'épreuve de la lumière. En blanc seulement. Régulières ou avec frange.

Uni	48" x 70" Rég. 18.35	Spécial 15.97
27" x 58" Rég. 11.45	54" x 70" Rég. 20.80	Spécial 17.97
Spécial 9.97	63" x 70" Rég. 36.75	Spécial 31.97
36" x 70" Rég. 12.55	72" x 70" Rég. 41.65	Spécial 35.97
Spécial 10.97		
42" x 70" Rég. 15.00		
Spécial 12.97		

Avec frange	48" x 70" Rég. 25.70	Spécial 21.97
27" x 58" Rég. 17.05	54" x 70" Rég. 29.30	Spécial 24.97
Spécial 14.97	63" x 70" Rég. 45.60	Spécial 38.97
36" x 70" Rég. 18.15	72" x 70" Rég. 51.45	Spécial 43.97
Spécial 15.97		
42" x 70" Rég. 21.65		
Spécial 18.97		

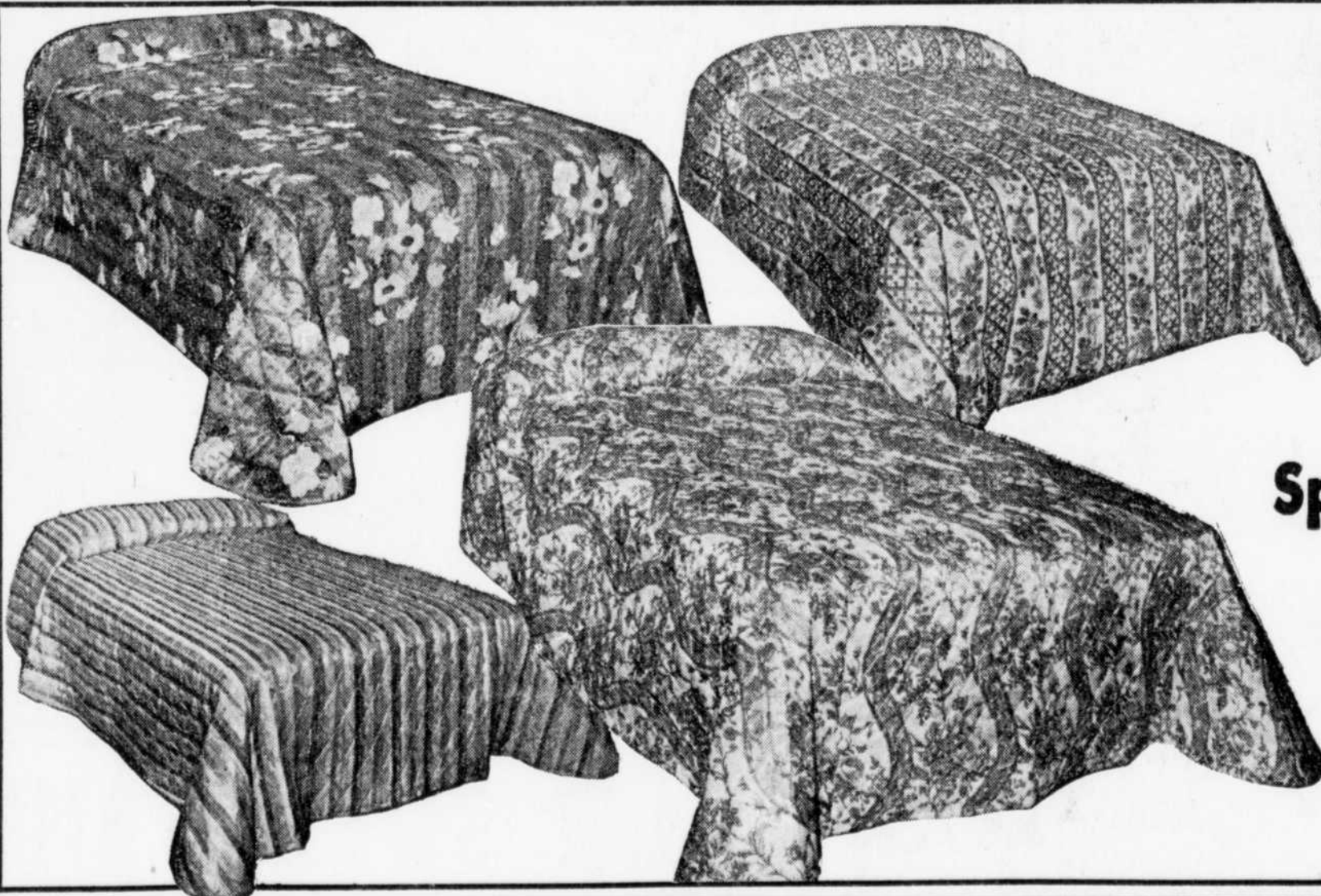


Tentures de satin antique et panneaux en tergal lin

Panneaux avec tête à plis français, aux couleurs assorties dans des teintes imprimées ou unies. Lavable. Couvre 50" x 95".

14⁸⁸

le panneau



Couvre-lit

Couvre-lit de style jeté, de première qualité, dans un choix de couleurs et motifs assortis. Quantité limitée. Nettoyage à sec. Lit simple 39", lit double 54". Rég. jusqu'à 80.00

Spécial 35.⁰⁰

Le Syndicat de Québec Ltée, C.P. 1217, Québec				
Quant.	Gr.	Couf.	Description	Prix
				Taxe 8%
				Total
Nom				
Adresse				
compte de crédit <input type="checkbox"/> C.O.D. <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/>				

Tapis en special

Tapis ciselé, 100% nylon, endos de caoutchouc, choix de 8 couleurs.

Spécial 10.⁹⁷ v.c.

Tapis Saxony, 100% nylon, endos de jute, choix de 9 couleurs.

Spécial 10.⁹⁷ v.c.

Tapis bouclé, 100% nylon, endos de caoutchouc, choix de 6 couleurs.

Spécial 5.⁴⁷ v.c.

Tapis Saxony, 100% nylon, endos de jute, choix de 11 couleurs.

Spécial 13.⁹⁷ v.c.

Tapis twist, endos de jute ou caoutchouc, 100% nylon, choix de 10 couleurs.

Spécial 8.⁹⁷ v.c.

Tapis bouclé imprimé, endos de caoutchouc, 100% nylon, choix de 4 dessins et 20 couleurs, traité au Scotchgard.

Spécial 7.⁹⁷ v.c.

Tapis bouclé, endos de caoutchouc, 100% nylon, choix de 7 couleurs tweed.

Spécial 9.⁴⁷ v.c.

Tapis Saxony, endos de jute, 100% nylon, choix de 10 couleurs.

Spécial 10.⁴⁷ v.c.

Tapis Saxony, endos de jute, 100% polyester Trevira, choix de 12 couleurs.

Spécial 11.⁵⁰ v.c.

Tapis ciselé, endos de jute, 100% nylon, choix de 11 couleurs, traité au Scotchgard.

Spécial 12.⁵⁰ v.c.